

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 02 décembre 2021

DÉLIBÉRATION n° CFVU /2021-27

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 02 décembre 2021 en séance plénière, sur convocation de la Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 24 novembre 2021.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

2.1. Modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) : Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et des licences Accès santé (L.AS)

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L. 712-6-1 ;

Vu la délibération n°CFVU/2021-22 du 23 septembre 2021 approuvant les M3C de Pass L.AS;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de la décision :

Suite à l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, les membres de la commission CFVU ont été invités à examiner et à délibérer sur les adaptations des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) : parcours d'accès spécifique santé (PASS) et des licences Accès santé (L.AS) votées lors de la CFVU du 23 septembre 2021 exigées par le texte.

Proposition de décision soumise à la commission :

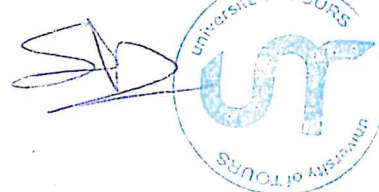
Approbation des Modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) : Parcours spécifique accès santé (PASS) et Licences Accès santé (L.AS).

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19
Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

Fait à Tours, le 7 décembre 2021,

La Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire



Sylvie HUMBERT-MOUGIN

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **08 DEC. 2021**

Transmise au recteur le : **08 DEC. 2021**

UNIVERSITE DE TOURS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

DES LICENCES ACCES SANTE (L.AS)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R631-1-1 du code de l'éducation ;
- VU la délibération N°2021-22 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 septembre 2021

TITRE 1^{er} - Dispositions générales**Article 1 : Préinscription**

Pour la L.AS 1 les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » en choisissant l'option « santé » dans les licences disciplinaires suivantes :

Pour l'Université de Tours :

- Licence chimie option santé
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence psychologie option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'Université d'Orléans :

- Licence portail mathématiques/physique option santé,
- Licence portail mathématiques/informatique option santé
- Licence portail sciences de la vie/chimie option santé
- Licence droit option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – option santé

Pour les **L.AS2 et 3** l'inscription se fait auprès des licences disciplinaires :

Pour l'Université de Tours :

- Licence chimie option santé,
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence psychologie option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'Université d'Orléans :

- Licence sciences de la vie option santé
- Licence chimie option santé
- Licence physique option santé

- Licence mathématiques option santé
- Licence droit option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) – option santé

Article 2 : Inscriptions

Inscription administrative en L.AS :

Les étudiants s'inscrivent dans l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou le collegium de la licence disciplinaire choisie.

Tous les étudiants inscrits en L.AS sont répartis en 2 groupes de parcours :

- L.AS 1
- L.AS 2/3

Les groupes de parcours L.AS sont bien distincts du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS).

Au sein de chaque groupe de parcours, les étudiants de L.AS sont interclassés selon les critères définis dans les articles 4 et 5 ci-dessous.

Tout candidat ayant échoué à une tentative d'entrée dans les formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) peut présenter une deuxième fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en cas de première candidature après 120 crédits ECTS validés.

Cette condition ne s'applique pas aux étudiants ayant déjà préalablement validé 180 crédits ECTS.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs concernés des unités de formation et de recherche de médecine, de pharmacie, du directeur de la structure de formation en maïeutique ou du directeur de la composante concernée. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une inscription en Première Année Commune en Santé (PACES) ou Première Année des Etudes Médicales ou Pharmaceutiques (PCEM1, PCEP1) antérieure à l'année universitaire 2021-2022 sont autorisés à prendre une seule inscription en L.AS.

Les demandes d'annulation d'inscription en L.AS doivent être formulées par écrit et parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le 31 octobre de l'année universitaire par courriel, un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant.

Une annulation d'inscription en L.AS doit s'accompagner obligatoirement d'une réorientation dans un parcours de licence disciplinaire hors santé.

Inscription pédagogique aux filières MMOPK

En fonction de leur projet professionnel et afin de pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent déposer un dossier de candidature à une ou deux filières MMOPK maximum, dans le respect du calendrier et de la procédure indiqués par l'université, conformément à l'article 10 du 04 novembre 2019. À défaut d'inscription dans les délais impartis ou en cas d'irrecevabilité de la candidature, les étudiants ne pourront pas se présenter aux examens du second semestre.

Les listes anonymisées des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site de l'université à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans les plus brefs délais le service de la scolarité de médecine en cas d'erreur matérielle. A l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université.

Article 3 : Jury d'année de la licence disciplinaire

Un jury d'année dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université dans le respect de l'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 2019 se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes. Il comprendra au moins un représentant des filières MMOPK.

À l'issue du 1^{er} semestre le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant.e. A

l'université de Tours, le relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane est communiqué à l'étudiant.

À l'issue du 2nd semestre le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats.

Article 4 : Compensation – capitalisation - validation de l'année de L.AS

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice des compensations présentées ci-dessous, sauf pour l'élément pédagogique 2 (EP2) de filière santé dont la note peut être améliorée lors d'une seconde tentative dans une inscription administrative ultérieure, même si l'EP a été validé.

Pour les étudiants qui ont deux choix de filière (EP2), la meilleure des deux notes est utilisée pour le calcul de moyenne de l'année.

Les EP où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.
L'acquisition de l'EP emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Un module/unité d'enseignement (UE) est acquis(e) dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le/la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il/elle est alors définitivement acquis(e) et capitalisé(e), sans possibilité de s'y réinscrire.
L'acquisition du module/de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'acquisition du semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent. L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les différents EP de l'UE ou module ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres.

Article 5 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOPK.

A/ 1^{er} groupe d'épreuves – Admission directe et admissibilité

• Modalités d'admission directe et d'admissibilité par filière L.AS 1

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves des modules/UE des licences disciplinaires et des épreuves écrites du module de l'option santé évaluées à la fin de chaque semestre. L'ensemble des notes de licence donne lieu à un classement final au sein de chaque L.AS 1. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe du présent document.

Les étudiants ayant réalisé au préalable une PACES/PCEM1 ne peuvent bénéficier d'aucune validation d'acquis.

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury établit une liste d'admissibilité comprenant entre 1,5 à 2,5 fois le *Numerus Apertus* global du groupe de parcours L.AS1, toutes filières confondues (MMOPK). La liste est établie à partir des résultats des épreuves écrites des modules d'enseignements disciplinaires communs (semestre 1 et semestre 2) et les unités d'enseignement spécifique (modules santé) : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK). À titre indicatif, le jury établit une liste de classement des étudiants par filière MMOPK (soit 5 classements), sur la base des résultats du présent article.

Le jury d'admissibilité commun aux étudiants de PASS et de L.AS fixe les seuils minimaux permettant aux candidats d'être admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves en deuxième année du premier cycle des formations MMOPK- dits admis directs - dans la limite de 40 % du nombre de places

offertes pour le groupe de L.AS1 et pour chacune des formations de MMOPK, ainsi que les notes minimales autorisant les autres candidats - dits admissibles - à se présenter au second groupe d'épreuves.

A l'issue des résultats de la phase d'admissibilité, le candidat doit déposer un dossier de candidature dont les modalités ainsi que le calendrier de dépôt sont déterminés par arrêté du Président de l'université.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOPK sous réserve de respecter les conditions énoncées à l'article 2.

Il ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une même formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature. La candidature est décomptée dès le dépôt du dossier selon la procédure prévue par l'université dans le respect des conditions de recevabilité mentionnées à l'article 10 de l'arrêté du 04 novembre 2019.

- **Admission directe et admissibilité par filière L.AS 1**

Les admis directs à l'issue de cette phase doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOPK définitivement choisie. Les dates et la procédure seront communiquées par le service de scolarité de l'UFR de médecine. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.

En revanche, un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Une liste complémentaire est établie afin de reporter les places pour les admissibles en cas de places d'admis directs non pourvues.

Les autres étudiants « admissibles » sont appelés à se présenter au deuxième groupe d'épreuves.

- **Modalités d'admission directe et d'admissibilité par filière L.AS 2/3**

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves des modules/UE des licences disciplinaires. Les étudiants n'ayant fait ni PASS ni L.AS 1 ni PACES validée doivent valider l'option santé (M3 et M7 de L.AS 1). Une épreuve écrite sera organisée à la fin de chaque semestre.

L'ensemble des notes de licence donne lieu à un classement final au sein de chaque L.AS 2/3. Les maquettes figurent en annexe du présent document.

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

Le jury d'admissibilité commun aux étudiants de PASS et de L.AS fixe les notes minimales permettant aux candidats d'être admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves en deuxième année du premier cycle des formations MMOPK - admis directs -, dans la limite de 40 % du nombre de places offertes pour le groupe L.AS 2/3 et pour chacune des formations de MMOPK, ainsi que les notes minimales autorisant les autres candidats - dits admissibles - à se présenter au second groupe d'épreuves.

A l'issue des résultats de la phase d'admissibilité, le candidat doit déposer un dossier de candidature dont les modalités ainsi que le calendrier de dépôt sont déterminés par arrêté du Président de l'université.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOPK sous réserve de respecter les conditions énoncées à l'article 2.

Il ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une même formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature. La candidature est décomptée dès le dépôt du dossier selon la procédure prévue par l'université dans le respect des conditions de recevabilité mentionnées à l'article 10 de l'arrêté du 04 novembre 2019.

- **Admission directe et admissibilité par filière L.AS 2/3**

Les admis directs à l'issue de cette phase doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOPK définitivement choisie. Les dates et la procédure seront communiquées par le service de scolarité de l'UFR de médecine. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.

En revanche, un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation MMOPK à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Une liste complémentaire est établie afin de reporter les places pour les admissibles en cas de places d'admis directs non pourvues.

Les autres étudiants « admissibles » sont appelés à se présenter au deuxième groupe d'épreuves.

- **Condition d'admissibilité par filière L.AS 1**

Pour être classés sur la liste d'admissibilité, les candidats doivent avoir validé leur année de L.AS 1 en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de L.AS.

Les candidats sont classés en fonction des notes obtenues sur l'année de L.AS1. Ces notes prennent en compte l'intégralité des notes de licence de 1^{er} année, selon les maquettes de chaque licence disciplinaire.

Pour chaque filière MMOPK, les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS 1 grâce à une note sur 200 obtenue comme la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes des modules 3 et 7 ramenée sur 100 points : $(M3+M7 \text{ avec EP filière}) \times 2,5$
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa L.AS1 ramené sur 100 points par la formule suivante où N est l'effectif des classés (étudiants ayant validé l'année) de sa L.AS 1 et R le rang de l'étudiant : $100 \times (N+1-R)/N$.

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 (note de la ou les filière(s) candidate(s)) du semestre 2 de l'Option santé) prime par filière.

- **Condition d'admissibilité par filière L.AS 2/3**

Pour être classés sur la liste d'admissibilité, les candidats doivent avoir validé leur année de L.AS 2 ou 3 en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de leur année de L.AS.

Les candidats sont classés en fonction des notes obtenues sur l'année de L.AS 2 ou L.AS 3. Ces notes prennent en compte l'intégralité des notes de licence de 2^{ème} ou 3^{ème} année, selon les maquettes de chaque licence disciplinaire.

Pour chaque filière MMOPK, les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS 2 et 3 grâce à une note sur 200 obtenue comme la somme des deux notes suivantes :

- La note obtenue à l'EP2 (note de filière) ramenée sur 75 points : $(\text{note EP2}) \times 5 \times 0,75$
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa licence de rattachement ramené sur 125 points par la formule suivante où N est l'effectif des admis en première session de la licence disciplinaire de rattachement et R le rang de l'étudiant : $125 \times (N+1-R)/N$.

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 (note de la ou les filière(s) candidate(s)) du semestre 2 de l'Option santé) prime par filière.

Les modules peuvent avoir été validés en tout ou partie dans le cursus antérieur. Les étudiants peuvent renoncer à la ou les note(s) de filière (EP2) obtenue(s) l'année précédente en vue de l'améliorer. Pour cela, l'étudiant doit s'inscrire au(x) module(s) filière(s) choisis via un formulaire à compléter lors du choix de filière de l'année universitaire en cours. Toute renonciation est définitive quelle que soit la note obtenue.

Les étudiants inscrits en première inscription en L.AS 2 ou L.AS 3 doivent obligatoirement valider les modules santé (M3 et M7). Les étudiants ayant auparavant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 en PACES doivent obligatoirement se présenter à l'examen EP2 de la ou les filière(s) candidate(s).

B/ 2^{ème} groupe d'épreuves - Admission

• Modalités d'admission par filière

Le 2^{ème} groupe d'épreuves est constitué d'épreuves orales comportant deux entretiens évalués par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur à l'université (article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019).

Ces épreuves sont identiques pour les différents groupes de parcours et sont communes à toutes les filières MMOPK. Un étudiant, qu'il soit inscrit sur une ou deux filières, se présentera à une seule série d'entretiens.

L'épreuve « Analyse et raisonnement » consiste, à partir d'un texte écrit traitant d'un sujet généraliste, à évaluer exclusivement les compétences d'analyse et de synthèse des informations contenues dans le document, de formulation de la/les problématiques, de raisonnement critique et d'argumentation via une formulation de perspectives. Aucune connaissance en lien avec le sujet traité n'est évaluée. Elle comporte un temps de préparation de 15 minutes précédant une présentation argumentée de 10 minutes.

L'épreuve « Transmission d'un conseil » consiste, dans le cadre d'une simulation/jeu de rôle mené par un comédien, à demander à l'étudiant de conseiller une personne dans une situation particulière. Elle a pour objectif d'évaluer exclusivement les compétences relationnelles via la vérification de la capacité d'écoute de la demande d'une personne, d'analyse d'une situation en collaboration avec une personne, de proposition de solution(s), de démonstration d'une attitude attentive et encourageante. Aucune connaissance en lien avec la simulation / jeu de rôle traité n'est évaluée. L'échange dure 10 minutes sans temps de préparation.

Les coefficients des 2 épreuves orales sont identiques. La note d'oral est obtenue en ramenant la moyenne des deux notes sur 200 : $((\text{oral1} + \text{oral2}) / 2) * 10$

Elles ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de 15 jours après publication de la liste d'admissibilité. Durant ces 15 jours, les candidats admissibles suivront un enseignement spécifique les préparant aux oraux. En revanche, tous les étudiants auront des informations sur le déroulé des oraux après les examens du premier semestre.

• Conditions d'admission par filière

Un rang de classement (par filière et par groupe de parcours) est établi en calculant une note finale sur 400, qui comprend la note d'écrit (sur 200) et la note des oraux (sur 200).

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 1^{er} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 2^{ème} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, la note de filière prime.

Article 6 : Affectation définitive dans une filière

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite les listes des candidats de L.AS admis en seconde année d'étude de santé pour chacune des filières MMOPK en fonction du *Numerus Apertus*.

Ces listes sont publiées sur le site internet des Universités de Tours et d'Orléans.

Selon son classement, chaque étudiant peut être, pour chacune des filières, soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire », soit « ajourné » pour la filière santé.

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent prioriser leur choix de filières selon les modalités en vigueur. L'affectation définitive dans une seule filière se fait au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière. Tout choix est définitif (art.12 III Arrêté du 04 novembre 2019).

Pour les filières d'odontologie et de kinésithérapie, le nombre de places et les modalités d'admission seront fixés par les conventions avec les établissements partenaires.

Article 7 : Poursuite d'études et réorientation

- Si l'étudiant valide l'année d'inscription (en cas de choix de 2 filières, la meilleure des 2 notes sera prise en compte pour calculer la moyenne) soit :
 - o Il est admis en 2^{ème} année dans la filière MMOPK qui l'intéresse, selon les conditions énoncées aux articles 5 et 6 susmentionnés.
 - o Sinon, il peut poursuivre ses études en accédant à l'année supérieure de la formation disciplinaire initialement suivie (L.AS 2 si l'étudiant était inscrit en L.AS 1, L.AS 3 si l'étudiant était inscrit en L.AS 2) afin de candidater de nouveau aux formations MMOPK. Il peut également se réorienter vers une licence disciplinaire différente ou candidater en master dans le cas d'un étudiant inscrit en L.AS3, selon les modalités en vigueur.
- Si l'étudiant ne valide pas son année, le redoublement n'est possible ni en L.AS quelle qu'elle soit ni en PASS. L'étudiant se réinscrit dans une licence disciplinaire, il pourra présenter une deuxième et dernière tentative via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

TITRE 2 : Organisation des enseignements de l'Option Santé

Article 8 : L'enseignement (voir maquette d'enseignement)

La formation est dispensée au cours des deux semestres. Les enseignements de l'option Santé peuvent varier en fonction des licences disciplinaires :

- Semestre 1, 3 ou 5 : Option santé
- Semestre 2, 4 ou 6 : Option santé (tronc commun et une ou deux filières au choix de l'étudiant)

La présentation de ces enseignements d'option Santé est décrite dans le tableau en annexe.

TITRE 3 : Modalités des épreuves des examens « Option Santé »

Article 9 : Les épreuves d'examens

Les épreuves sont constituées de Questionnaires à Choix Multiple/Questionnaires à Choix Simple (QCM/QCS).

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et des compétences et une seconde session.

Article 10 : Le jury d'admissibilité et d'admission

Le Président du jury et les membres sont désignés par le Président de l'Université sur proposition des Doyens des UFR de Médecine et de Pharmacie. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury comprend :

1° Au moins quatre enseignants. En cas d'un même jury constitué pour l'accès à plusieurs des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, au moins un enseignant représentant chacune des formations considérées doit faire partie du jury. Ces quatre enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées.

Le président du jury est désigné parmi ces quatre membres.

2° Au moins quatre autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Article 11 : Le déroulement des épreuves

Le déroulement aux épreuves est conforme au règlement des études et des examens de l'Université d'inscription en vigueur.

Les candidats doivent s'y présenter et répondre à l'appel de leur nom. Ils doivent présenter impérativement leur carte d'étudiant (à défaut ils devront justifier de leur identité par toute autre pièce d'identité officielle).

Un étudiant pour être autorisé à composer doit se présenter à l'épreuve avant l'ouverture des enveloppes contenant le sujet.

Le candidat qui arrive après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est pas autorisé à entrer dans la salle d'examen (circulaire 9 janvier 1979). Toutefois, il appartient au responsable de l'épreuve et à lui seul d'autoriser un étudiant en retard à composer si la cause résulte d'un incident de transport individuel ou collectif non prévisible. Aucun temps supplémentaire de composition ne saura donner au candidat retardataire.

Les candidats ne doivent ni disposer ni consulter de documents sous quelque forme que ce soit pendant les épreuves. Ils ne doivent pas communiquer entre eux.

Les calculatrices ne sont pas autorisées et leur utilisation sera considérée comme tentative de fraude.

Tout objet connecté est interdit pendant les épreuves des examens.

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.

Lorsque le jury soupçonne une fraude, il en informe le Président de l'Université en vue d'une saisine de la section disciplinaire de l'université d'origine de l'étudiant. La section disciplinaire peut également être saisie après l'admission.

En cas de désordre causé par un candidat, le Président du jury ou son représentant nommément désigné prendra toutes dispositions pour exclure ce candidat.

Les candidats ont la possibilité de formuler par écrit dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury, toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement de l'épreuve. Les informations sont communiquées au jury.

Les candidats doivent rester disponibles jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

Article 12 : Les voies de recours

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université de Tours (recours hiérarchique) ou du doyen de la faculté de Médecine (recours gracieux) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

UNIVERSITE DE TOURS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R631-1-1 du code de l'éducation ;
- VU la délibération N°2021-22 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 septembre 2021

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Article 1 : Préinscription

Les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » en choisissant dans le Parcours d'Accès Spécifique Santé parmi les options suivantes :

- Chimie
- Droit
- Economie
- Mathématiques
- Physique
- Psychologie
- Sciences de la vie
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Article 2 : Inscriptions

Les étudiants ayant bénéficié d'une inscription en Première Année Commune en Santé (PACES) ou Première Année des études Médicales ou Pharmaceutiques (PCEM1, PCEP1) antérieure à l'année universitaire 2021-2022 ne sont pas autorisés à prendre une inscription en PASS.

Inscription administrative en PASS :

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) est commun aux cinq filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie (MMOPK).

Tous les étudiants inscrits en PASS quelle que soit l'option choisie appartiennent au même groupe de parcours : **le parcours PASS**. Ce parcours PASS est bien distinct des parcours Licence avec Accès Santé (L.AS). L'inscription en PASS épuise une possibilité de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations de MMOPK.

Au sein de ce parcours, les étudiants du PASS seront interclassés selon les critères définis dans les articles 4 et 5 ci-dessous.

Tout candidat ayant échoué à une tentative d'entrée dans les formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) peut présenter une deuxième fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins

60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en cas de première candidature après 120 crédits ECTS validés.

Un candidat n'ayant pas validé son année de PASS ne peut redoubler ni en PASS, ni en L.AS 1.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs concernés des unités de formation et de recherche de médecine, de pharmacie, du directeur de la structure de formation en maïeutique ou du directeur de la composante concernée. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Les demandes d'annulation d'inscription en PASS doivent être formulées par écrit et parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le 31 octobre de l'année universitaire par courriel, un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant.

Une annulation d'inscription en PASS doit s'accompagner obligatoirement d'une réorientation dans un parcours de licence disciplinaire hors santé selon la procédure en vigueur.

Inscription pédagogique aux filières MMOPK

En fonction de leurs projets professionnels et afin de pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent déposer un dossier de candidature à une ou deux filières MMOPK maximum, dans le respect du calendrier et de la procédure indiqués par l'université, conformément à l'article 10 du 04 novembre 2019. A défaut d'inscription dans les délais impartis ou en cas d'irrecevabilité de la candidature, les étudiants ne pourront pas se présenter aux examens du second semestre.

Les listes des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site de l'université à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans les plus brefs délais le service de la scolarité de médecine en cas d'erreur matérielle. A l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université

Article 3 : Jury d'année de la PASS

Un jury d'année dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université dans le respect de l'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 2019 se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes. Il comportera a minima un représentant de filière santé et de filière disciplinaire.

A l'issue du 1^{er} semestre, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Le relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane est communiqué à l'étudiant.

A l'issue du 2nd semestre, le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats.

Article 4 : Compensation – capitalisation - validation de l'année de PASS

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice des compensations présentées ci-dessous, sauf pour l'élément pédagogique 2 (EP2) de filière santé dont la note peut être améliorée lors d'une seconde tentative dans une inscription administrative ultérieure même si l'EP a été validée.

Pour les étudiants qui ont deux choix de filière (EP2), la meilleure des deux notes est utilisée pour le calcul de moyenne de l'année;

Les éléments pédagogiques (EP) où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'EP emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le/la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors

définitivement acquis et capitalisé sans possibilité de s'y réinscrire. L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le semestre est validé par compensation entre les différents modules qui le composent (moyenne des moyennes des modules affectés de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'acquisition du semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent. L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein du module, entre les différents EP du module ;
- au sein du semestre, entre les différents modules du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres.

Article 5 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOPK.

A/ 1^{er} groupe d'épreuves – Admission directe et admissibilité

• Modalités d'admission directe et d'admissibilité par filière

Les épreuves du 1^{er} groupe sont constituées d'épreuves des modules du PASS, évalués à la fin de chaque semestre. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe du présent document.

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examen.

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury établit une liste d'admissibilité comprenant entre 1,5 à 2,5 fois le *Numerus Apertus* global du parcours de formation PASS, toutes filières confondues (MMOPK). La liste est établie à partir des résultats des épreuves écrites des modules d'enseignements disciplinaires communs (modules 1, 2, 4, 6 et 8), des modules de l'option disciplinaire (modules 3 et 7) et du module des filières MMOPK (module 5).

À titre indicatif, le jury établit une liste de classement des étudiants par filière MMOPK (soit 5 classements), sur la base des résultats énoncés au second alinéa du présent article.

Le jury d'admissibilité commun aux étudiants de PASS et de L.AS fixe les seuils minimaux permettant aux candidats d'être admis directement, à l'issue du premier groupe d'épreuves, en deuxième année du premier cycle des formations MMOPK - dits admis directs - dans la limite de 40 % du nombre de places offertes pour le groupe de PASS et pour chacune des formations de MMOPK, ainsi que les seuls minimaux autorisant les autres candidats - dits admissibles - à se présenter au second groupe d'épreuves.

Les admis directs à l'issue de cette phase doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOPK définitivement choisie. Les dates et la procédure seront communiquées par le service de scolarité de l'UFR de médecine. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.

En revanche, un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Une liste complémentaire est établie afin de reporter les places pour les admissibles en cas de places d'admis directs non pourvues.

Les autres étudiants « admissibles » sont appelés à se présenter au deuxième groupe d'épreuves.

- **Condition d'admission directe et d'admissibilité par filière :**

Pour être classés sur la liste d'admis direct ou d'admissibilité, les candidats doivent avoir validé leur année de PASS en 1^{ère} session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de PASS.

Pour chaque filière MMOPK, les étudiants sont classés au sein de la PASS grâce à une note sur 150 obtenue comme la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes coefficientées des modules de santé (1, 2, 4, 5, 6, 8) ramenée sur 100 points : $((M1 \cdot C1 + M2 \cdot C2 + M4 \cdot C4 + M5 \cdot C5 + M6 \cdot C6 + M8 \cdot C8) / (C1 + C2 + C4 + C5 + C6 + C8)) \cdot 5$
- Le rang de classement de l'étudiant dans son module disciplinaire (moyenne des modules 3 et 7 de chaque option disciplinaire) ramené sur 50 points par la formule suivante où N est l'effectif des étudiants classés de l'option disciplinaire et R le rang de l'étudiant dans l'option : $50 \cdot (N+1-R) / N$

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 (note de la ou les filière(s) candidatee(s)) du semestre 2 de l'Option santé) prime par filière.

Pour la PASS Sciences de la vie, deux options différentes sont proposées au semestre 2. Ces deux options devront être considérées indépendamment l'une de l'autre en appliquant la formule ci-dessus où N est l'effectif des étudiants classés dans chacune des options Sciences de la vie et R le rang de l'étudiant dans chacune des options Sciences de la vie.

B/ 2^{ème} groupe d'épreuves - Admission

- **Modalités d'admission par filière**

Le 2^{ème} groupe d'épreuves est constitué d'épreuves orales comportant deux entretiens évalués par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur à l'université (article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019).

Ces épreuves sont identiques et sont communes à toutes les filières MMOPK. Un étudiant, qu'il soit inscrit sur une ou deux filières, se présentera à une seule série d'entretiens.

L'épreuve « Analyse et raisonnement » consiste, à partir d'un texte écrit traitant d'un sujet généraliste, à évaluer exclusivement les compétences d'analyse et de synthèse des informations contenues dans le document, de formulation de la/les problématiques, de raisonnement critique et d'argumentation via une formulation de perspectives. Aucune connaissance en lien avec le sujet traité n'est évaluée. Elle comporte un temps de préparation de 15 minutes précédant une présentation argumentée de 10 minutes.

L'épreuve « Transmission d'un conseil » consiste, dans le cadre d'une simulation/jeu de rôle mené par un comédien, à demander à l'étudiant de conseiller une personne dans une situation particulière. Elle a pour objectif d'évaluer exclusivement les compétences relationnelles via la vérification de la capacité d'écoute de la demande d'une personne, d'analyse d'une situation en collaboration avec une personne, de proposition de solution(s), de démonstration d'une attitude attentive et encourageante. Aucune connaissance en lien avec la simulation / jeu de rôle traité n'est évaluée. L'échange dure 10 minutes sans temps de préparation.

Les coefficients des 2 épreuves orales sont identiques. La note d'oral est obtenue en ramenant la moyenne des deux notes sur 150 : $((\text{oral1} + \text{oral2}) / 2) \cdot 7,5$.

Elles ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de 15 jours après publication de la liste d'admissibilité. Durant ces 15 jours, les candidats admissibles suivront un enseignement spécifique les préparant aux oraux. En revanche, tous les étudiants auront des informations sur le déroulé des oraux après les examens du premier semestre.

- **Conditions d'admission par filière**

Un rang de classement (par filière MMOPK) est établi en calculant une note finale sur 300, qui comprend la note d'écrit (sur 150) et la note des oraux (sur 150).

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 1^{er} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, le rang de classement dans la filière pour les épreuves du 2^{ème} groupe prime.

En cas de nouvelle égalité, la note de filière prime.

Article 6 : Affectation définitive dans une filière

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite pour le groupe de parcours PASS la liste des candidats admis pour chacune des filières MMOPK en fonction du *Numerus Apertus* soit 5 listes.

Ces listes sont publiées sur le site internet des Universités de Tours et d'Orléans.

Selon son classement, chaque étudiant peut être, pour chacune des filières, soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire », soit « ajourné » pour la filière santé.

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent prioriser leur choix de filières selon les modalités en vigueur. L'affectation définitive dans une seule filière se fait au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière. Tout choix est définitif (art.12 III Arrêté du 04 novembre 2019).

Pour les filières d'odontologie et de kinésithérapie le nombre de places et les modalités d'admission seront fixés par les conventions avec les établissements partenaires.

Article 7 : Poursuite d'études et réorientation

- Si l'étudiant valide l'année de PASS (en cas de choix de 2 filières, la meilleure des 2 notes est prise en compte pour calculer la moyenne) soit :
 - o il est admis en 2^{ème} année dans la filière MMOPK qui l'intéresse, selon les conditions énoncées aux articles 5 et 6 susmentionnés.
 - o sinon il peut poursuivre dans l'année suivante de la licence correspondant à l'option disciplinaire choisie en PASS, le cas échéant en suivant une licence avec option « Accès Santé » afin de candidater de nouveau aux formations MMOPK en LAS2 ou 3, ou se réorienter vers une licence disciplinaire distincte selon les modalités de réorientation nationale.

Les ECTS acquis en Santé sont acquis une fois pour toutes. La note de la filière (EP2) peut néanmoins être améliorée par l'étudiant s'il le souhaite, lors de sa deuxième tentative et ne sera prise en compte que dans le cadre de la procédure d'admissibilité et d'admission en MMOPK. Dans ce cas, la note prise en compte sera celle de la 2^e tentative, même si elle est en deçà de sa note antérieure. Toute renonciation à la note de filière est définitive.

- Si l'étudiant ne valide pas son année de PASS, le redoublement n'est pas possible ni en PASS, ni en L.AS. L'étudiant se réinscrit dans une licence disciplinaire selon les modalités de réorientation nationale, il pourra présenter une deuxième et dernière tentative via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

TITRE 2 : Organisation des enseignements du Parcours d'Accès Spécifique Santé

Article 8 : L'enseignement (voir maquette d'enseignement)

La formation est dispensée au cours des deux semestres. Ils comportent chacun, par semestre :

- Deux modules disciplinaires dans le domaine de la santé
- Un module de compétences transversales dans le domaine de la santé
- Un module de l'option choisie

La présentation de ces modules est décrite dans le tableau annexé.

TITRE 3 : Modalités des épreuves des examens

Article 9 : Les épreuves d'examens

Les épreuves sont toutes anonymes. La première session d'examen se déroule en deux parties : une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre de l'année universitaire. Une session de rattrapage est organisée fin juin-début juillet selon les modalités fixées dans l'annexe 1.

Les épreuves sont constituées de Questionnaires à Choix Multiple/Questionnaires à Choix Simple (QCM/QCS) et de QR (Questions Rédactionnelles).

Le module 8 comportera une ou des questions rédactionnelles portant à la fois sur des contenus pédagogiques acquis dans le module 5, enseignement « psychologie médicale et éthique »

Voir en annexe le tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Article 10 : Le jury d'admissibilité et d'admission

Le Président du jury et les membres sont désignés par le Président de l'Université sur proposition des Doyens des UFR de Médecine et de Pharmacie. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury comprend :

1° Au moins quatre enseignants. En cas d'un même jury constitué pour l'accès à plusieurs des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, au moins un enseignant représentant chacune des formations considérées doit faire partie du jury. Ces quatre enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées.

Le président du jury est désigné parmi ces quatre membres.

2° Au moins quatre autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Article 11 : Le déroulement des épreuves

Chaque candidat reçoit une convocation par courriel (adresse électronique délivrée à chaque étudiant par l'Université de Tours lors de l'inscription administrative) lui précisant l'heure, la durée et le lieu des épreuves.

La convocation aux épreuves est simultanément affichée dans le hall de la Faculté de Médecine. Les candidats doivent s'y présenter et répondre à l'appel de leur nom. Ils doivent présenter impérativement leur carte d'étudiant (à défaut ils devront justifier de leur identité par toute autre pièce d'identité officielle).

Un étudiant pour être autorisé à composer doit se présenter à l'épreuve avant l'ouverture des enveloppes contenant le sujet.

Le candidat qui arrive après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est pas autorisé à entrer dans la salle d'examen (circulaire 9 janvier 1979). Toutefois, il appartient au responsable de l'épreuve et à lui seul d'autoriser un étudiant en retard à composer si la cause résulte d'un incident de transport individuel ou collectif non prévisible. Aucun temps supplémentaire de composition ne saura donner au candidat retardataire.

Les candidats ne doivent ni disposer ni consulter de documents sous quelque forme que ce soit pendant les épreuves. Ils ne doivent pas communiquer entre eux.

Les calculatrices ne sont pas autorisées et leur utilisation sera considérée comme tentative de fraude.

La présence du téléphone portable est interdite pendant les épreuves des examens.

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.

Lorsque le jury soupçonne une fraude, il en informe le Président de l'Université en vue d'une

saisine de la section disciplinaire de l'Université de Tours. La section disciplinaire peut également être saisie après l'admission.

En cas de désordre causé par un candidat, le Président du jury ou son représentant nommé désigné prendra toutes dispositions pour exclure ce candidat.

Les candidats ont la possibilité de formuler par écrit dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury, toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement de l'épreuve. Les informations sont communiquées au jury.

Les candidats doivent rester disponibles jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

Article 12 : Les voies de recours

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université (recours hiérarchique) ou du doyen de la faculté de Médecine (recours gracieux) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

Maquette Licence Accès Santé option Chimie – 1^{ère} année (L.AS1 Chimie)

Licence Accès Santé option Chimie – 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM / VHT Volume Horaire Étudiant	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Module 1								
C1.1 Structure et transformation de la matière	4	8	120			52	20	72
Module 2								
P1.1 Physique 1	4	8	120			64	8	72
	2	4	60	Mécanique du point		32	4	36
	2	4	60	Électrostatique et électrocinétique		32	4	36
Module 3 Parcours chimie du PCST								
ST1.1 Géosciences et Environnement 1	4	8	120		26	34	8	68
	2	3	40	Introduction aux Géosciences	9	14		23
	2	3	60	De la dynamique interne de notre planète aux processus de surface	11	10	4	25
	1	2	20	Interactions Homme / Environnement	6	10	4	20
Module 3 Parcours L.AS1 option santé	4	8	130		77	3		80
Chapitre 1 Sciences du vivant			35	Biologie cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20	0		20
Chapitre 2 Sciences de la matière			35	Biochimie / Chimie / Biophysique	24	0		24
Chapitre 3 Physiologie / Initiation aux médicaments			35	Initiation aux médicaments / Physiologie	17	3		20
Chapitre 4 Santé publique			2	Présentation des métiers de la santé / santé publique	16	0		16
Module 4								
C1.4 Compétences transversales	3	6	100		14	46		60
	1	2	30	Anglais		18		18
	2	4	60	Calculus	12	24		36
			10	Outils documentaires	2	4		6
Total S1 Chimie	15	30	460		40	196	36	272
Chimie Accès Santé			470		91	165	28	284

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 2 (S2)								
Module 1								
C2.1 Éléments de chimie inorganique et organique	4	8	120		26	27	18	71
	2	3	50	Architecture et propriétés des composés inorganiques	10	12	9	31
	2	5	70	Réactivité et transformation en chimie organique	16	15	9	40
Module 2								
C2.2 Réactivité et cinétique de la transformation chimique	4	8	120		22	25	24	71
Module 3 Parcours chimie au choix								
P2.1 : Physique 2	4	8	140		26	38	16	80
	2	4	60	EP1 : Mécanique du point avancée	10	16	8	34
	2	4	60	EP2 : Oscillateurs physiques	10	16	8	34
	1	1	20	EP3 : Calcul intégral	6	6		12
Ou								
Géosciences 1	4	8	140		22	20	36	78
	1	3	50	EP1 : Observation de terrain et initiation à la cartographie		4	22	26
	1	2	40	EP2 : Thermodynamique appliquée	12	10		22
	2	3	50	EP3 : Minéralogie et pétrologie	10	6	14	30
Ou								
SV2.1	4	8	140		34	20	10	64
	2	4	70	EP1 : Biochimie structurale	16	8	8	32
	2	4	70	EP2 : Génétique mendélienne et moléculaire	18	12	2	32
Module 3 Parcours L.AS1 option santé	4	8	130		75/100			75/100
EP1 Tronc commun	3	3	80	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50	0	0	50
EP2 Choix filière (2 maximum)	5	5	50	Option filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50	0	0	25/50
Module 4 Compétences transversales	3	6	100		2	35	18	55
	1	2	30	Anglais		18		18
	2	4	60	Logiciels et outils de calculs pour la chimie 1		13	18	31
			10	MOBIL	2	4		6
Total S2								
C+P			480		76	125	76	277
C+G	15	30	480		72	107	96	275
C+SV			480		84	107	70	261
Chimie Accès Santé			470		125	87	60	272
Total année (S1+S2)								
C+P					116	321	112	549
C+G	30	60	940		112	303	132	547
C+SV					124	303	106	533
Chimie Accès Santé					216	252	88	556

Semestre 2	30										
Module 1											
C2.1 Éléments de chimie inorganique et organique	8										
EP1 Architecture et propriétés des composés inorganiques	3	CC+ ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
EP2 Réactivité et transformation en chimie organique	5	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 2											
C2.2 Réactivité et cinétique de la transformation chimique	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3 Parcours Chimie au choix											
P2.2 Physique 2	8										
EP1 Mécanique du point avancé	4	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Oscillateurs physiques	4	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Ou Géosciences 1	8										
EP1 Observation de terrain et initiation à la cartographie	3	CC+ ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP2 Thermodynamique appliquée	2	CC+ ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP3 Minéralogie et pétrologie	3	CC+ ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
Ou SV2.1	8										
EP1 Biochimie structurale	4	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Génétique mendélienne et moléculaire	4	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3 Parcours L.AS2 option santé	8										
EP1 Tronc commun	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2 Choix Filière MMOPK	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
Module 4											
C2.4 : Compétences transversales	6										
EP1 Anglais	2	CC	E+O	1	ET	E+O	1	E+O	1	E+O	1
EP2 Logiciels et outils de calculs pour la chimie 1	4	CC	E+O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2

Maquette Licence Accès Santé option Chimie – 2^{ème} année (L.AS2 Chimie)

Licence Accès Santé option Chimie – 2 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Module 1 C3.1 Mélanges et transformations physico-chimiques	4	8	120		27	26	18	71
	2	4	60	Équilibres de phases	13.5	12	9	34.5
	2	4	60	Applications aux équilibres chimiques	13.5	14	9	36.5
Module 2 C3.2 Molécules et matériaux organiques	4	8	120		32	18	21	71
	2	4	60	Liaisons chimiques et structures moléculaires	18	9	9	36
	2	4	60	Réactivité des fonctions organiques	14	9	12	35
Module 3 C3.3 Chimie minérale et spécialité 1	4	8	120 ou 190					
EP1 Obligatoire	2	4	60	Chimie inorganique descriptive	11	12	12	35
EP2 au choix								
Parcours Chimie								
EP2 Chimie	2	4	60	Biomolécules	12	12	12	36
EP2 Physique	2	4	60	Électromagnétisme	21	27		48
Ou EP2 Géosciences	2	4	60	- Chimie des eaux - Sols et environnement	10 8	8 4	8	18 20
Ou EP2 SV	2	4	60	Microbiologie générale	24	10	6	40
Ou Parcours supplémentaire L.AS2 option santé								
L.AS2 Option Santé 1¹	2	4	130	L.AS2 Option Santé 1 (enseignement distanciel)	77	3		80
Chapitre 1 Sciences du vivant			35	Biologie cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20	0		20
Chapitre 2 Sciences de la matière			35	Biochimie / Chimie / Biophysique	24	0		24
Chapitre 3 Physiologie / Initiation aux médicaments			35	Initiation aux médicaments / Physiologie	17	3		20
Chapitre 4 Santé publique			2	Présentation des métiers de la santé / santé publique	16	0		16
Module 4 C3.4 Compétences transversales	3	6	100		2	46	15	63
	1	2	30	Anglais		18		18
	2	2	40	Logiciels et outils de calculs pour la chimie 2		12	12	24
	1	2	20	Compétences numériques		14	3	17
MOBIL			10		2	2		4
Total S3								
C + C			460		84	114	78	276
C + P	15	30	460		93	129	66	288
C + G			460		90	114	74	278
C + SV			460		96	112	72	280
C + L.AS2 - Santé 1			530		149	105	66	320

¹ Le parcours supplémentaire « L.AS2 Option Santé 1 » est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de L.AS1 ou équivalent. Les autres étudiants ne sont pas autorisés à suivre ce module.

Semestre 4 (S4)								
Module 1								
C4.1 Outils pratiques et théoriques pour la chimie	4	8	120		26	21	24	71
	2	4	60	Outils de caractérisation en chimie	14	10	12	36
	2	4	60	Thermodynamique en solution, application à l'électrochimie	12	11	12	35
Module 2								
C4.2 Chimie de coordination et organométallique	4	8	120		25	24	22	71
	3	5	80	Chimie de coordination	18	15	16	49
	1	3	40	Chimie organométallique	8	8	6	22
Module 3								
C4.3 Chimie minérale et spécialité 2	4	8	120 ou 190					
EP1 Obligatoire	2	4	60	Chimie du solide	15	15	6	36
EP2 Parcours Chimie au choix								
EP2 Chimie	2	4	60	Techniques expérimentales en synthèse et en caractérisation	2		34	36
Ou EP2 Physique*	2	4	60	Physique expérimentale / Optique (Mutualisé L3C)	4		32	36
Ou EP2 Géosciences	2	4	60	Grands cycles biogéochimiques	18	18		36
Ou EP2 SV	2	4	60	Métabolisme et introduction à l'enzymologie	12	12	4	28
Ou Parcours supplémentaire L.AS2 option santé ¹					22	16	8	46
					75/100			75/100
EP1' Tronc commun	2	4	80	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50			50
EP2 Choix filière (deux maximum) ²				Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50			25/50
Module 4								
C4.4 Compétences transversales	3	6	70			44		44
	1	2	30	Anglais		18		18
	1	2	10	Méthodologie documentaire		6		6
	1	2	30	CERCIP		20		20
Total S4								
C+C			430		69	103	86	258
C+P	15	30	430		71	103	84	258
C+G			430		79	115	56	250
C+SV			430		89	119	60	268
C+ L.AS2 - Santé 2			500		141/166	103	52	296/321
Total année (S3+S4)								
C+C			890		153	217	164	534
C+P	30	60	890		164	232	150	546
C+G			890		169	229	130	528
C+SV			890		185	231	132	548
C+ L.AS2 - Santé 2			1030		290/315	208	118	616/641

¹ Ce parcours supplémentaire option santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

²Pour l'EP2 option filière MMOPK, les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Chimie – 2^{ème} année (L.AS2 Chimie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 3	30										
C3.1 Mélanges et transformations physico-chimiques	8			4			4		4		4
EP1 Équilibres de phases	4	CC + ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2 Applications aux équilibres chimiques	4	CC + ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
C3.2 Molécules et matériaux organiques	8			4			4		4		4
EP1 Liaisons chimiques et structures moléculaires	4	CC	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2 Réactivité des fonctions organiques	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
C3.3 Chimie minérale et spécialité 1	8			4			4		4		4
EP1 Chimie inorganique descriptive	4	CC	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2 Parcours Chimie au choix											
EP2 Chimie : Biomolécules	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
Ou EP2 Physique : Électromagnétisme I	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Ou EP2 Géosciences : - Chimie des eaux - Sols et environnement	2 2	CC +ET	E	1 1	ET	E	1 1	E	1 1	E	1 1
Ou EP2 SV : Microbiologie Générale	4	CC +ET	E	2	CC +ET	E	2	E	2	E	2
Ou Parcours supplémentaire L.AS2 options santé	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
C3.4 Compétences transversales	6			3			3		3		3
EP1 Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E+ O	1	E+ O	1	E+ O	1
EP2 Logiciels et outils de calculs pour la chimie 2	2	CC	E+ O	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP3 Compétences numériques	2	CC	E	1	E	E	1	E	1	E	1

Semestre 4	30										
C4.1 Outils pratiques et théoriques pour la chimie	8			4			4		4		4
EP1 Outils de caractérisation en chimie	4	CC	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2 Thermodynamique en solution : application à l'électrochimie	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
C4.2 Chimie de coordination et organométallique	8			4			4		4		4
EP1 Chimie de coordination	5	CC +ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
EP2 Chimie organométallique	3	CC +ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
C4.3 Chimie minérale et spécialité 2	8			4			4		4		4
EP1 Chimie du solide	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP2 Parcours Chimie au choix											
EP2 Chimie : Techniques expérimentales en synthèse et en caractérisation	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Ou EP2 Physique* : SOIT Physique expérimentale SOIT EP2 Physique : Optique	4	CC +ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
Ou EP2 Géosciences : Grands cycles biogéochimiques	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
Ou EP2 SV : Métabolisme et introduction à l'enzymologie	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
EP1'/EP2 Parcours supplémentaire L.AS2 option santé											
EP1' L.AS2 Option Santé 2	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 L.AS2 Option Santé Filière		ET	E		ET	E		E		E	
C4.4 Compétences transversales	6			3			3				3
EP1 Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E+ O	1	E+ O	1	E+ O	1
EP2 Méthodologie documentaire	2	SU	E	1			1	E	1		
EP3 CERCIP	2			1			1				1

Maquette Licence Accès Santé option Chimie – 3^{ème} année (L.AS3 Chimie)

Licence Accès Santé option Chimie – 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								
Module C5.1 Thermodynamique et électrochimie avancées	4	8	120					71
	2	5	60	EP1 : Thermodynamique avancée	14	14	12	40
	2	3	60	EP2 : Électrochimie appliquée	12	10	9	31
Module C5.2 Stratégies de synthèse et caractérisations en chimie organique	4	8	120					71
	2	4	60	EP1 : Synthèse organique avancée	18	11	12	41
	2	4	60	EP2 : Spectroscopie	14	16		30
Module C5.3 Catalyse et macromolécules	4	8	120					70
	2	4	60	Catalyse appliquée à la synthèse	12	11	12	35
	2	4	60	Macromolécules	13	13	9	35
ou Module P3.2 Physique 5 <i>P5</i>	4	8	120					72
	2	4	60	EP1a : Astrophysique	18	18		36
ou	2	4	60	EP1b : Électronique analogique	12	12	12	36
	2	4	60	EP2 : Optique	18	18		36
Module C5.4 Compétences transversales	3	6	120					58
	1	2	30	EP1 : Anglais		18		18
	1	2	50	EP2 : Projets expérimentaux			20	20
	1	2	30	EP3 : CERCIP		20		20
MOBIL			10		2	4		6
Module supplémentaire L.AS3 option santé ¹								
Total S5 (hors option santé)								
C	15	30	620		85	117	74	276
C+P					96	129	53	278
C+P					90	123	65	278

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

Semestre 6 (S6)								
Module C6.1 Chimie théorique pour les réactions	4	8	120					71
	1	3	40	EP1 : Éléments de symétrie et leurs conséquences	12	7	4	23
	3	5	80	EP2 : Orbitales frontalières et réactivité en chimie organique	18	14	16	48
Module C6.2 Chimie des milieux solvants et applications	4	8	120					71
	2	5	70	EP1 : Chimie de l'eau et des milieux solvants	18	12	12	42
	2	3	50	EP2 : Réactions complexes, mécanisme et catalyse en solutions	10	10	9	29
Module C6.3a Matériaux pour le stockage et la conversion de l'énergie	4	8	120		30	23	18	71
ou Module C6.3b Initiation à la synthèse de molécules d'intérêts biologiques	4	8	120					71
	2	4	50	EP1 : Stratégies et méthodologies de synthèse	14	19		33
	2	4	70	EP2 : Synthèse multi-étapes en laboratoire		2	36	38
ou Module Physique	4	8	120	Mutualisé avec L2P et L2 C	28	28	4	60
	2	4	40	EP1* : Physique expérimentale SOIT Optique (mutualisé L2C)	4 18	18	32	36
	2	4	40	EP2 : Physique nucléaire et radioactivité (mutualisé avec L2P)	12	12		24
Module C6.4 Compétences transversales	3	6	230					18
	1	2	30	EP1 : Anglais		18		18
	2	4	200	EP2 : Stage				
Module supplémentaire L.AS3 option santé¹			50					
Total S6 (hors option santé) C+C6.3a C+C6.3b C+P	15	30	710		88 72 86	84 82 89	59 77 45	231 231 220
Total année (hors option santé) (S5+S6) C+C6.3a C+C6.3b C+P C+P	30	60	1330		173 157 182 176	201 199 218 212	133 151 98 110	507 507 498 498
TOTAL LICENCE (hors SV)		180	3280		574 à 619	722 à 774	340 à 447	1728 à 1902

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

Les étudiants ayant déjà validé l'EP de filière MMOPK sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Chimie – 3^{ème} année (L.AS3 Chimie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 5	30										
Module C5.1 Thermodynamique, électrochimie avancées	8										
EP1 Thermodynamique avancée	5	CC	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
EP2 Électrochimie appliquée	3	CC	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module 5.2 Stratégie de synthèse et caractérisations en chimie organique	8										
EP1 Synthèse organique avancée	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E/O	2	E/O	2
EP2 Spectroscopie	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E/O	2	E/O	2
Module 3 (au choix)											
C5.3 Catalyse et macromolécules	8										
EP1 Catalyse	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
EP2 Macromolécules	4	CC +ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
ou											
P3.2 Physique 5	8										
EP1a Astrophysique	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
ou EP1b Électronique analogique	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Optique	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 5.4 Compétences transversales	6										
EP1 Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E+ O	1	E+ O	1	E+ O	1
EP2 Projets expérimentaux	2	SU	E/O	1				SU	1	E+ O	1
EP3 CERCIP	2			1					1		1
Module supplémentaire L.AS3 option santé		ET	E		ET	E		E		E	

Semestre 6	30											
Module 6.1 Chimie théorique pour les réactions	8											
EP1 Éléments de symétrie et leurs conséquences	3	CC	E	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1	
EP2 Orbitales frontalières et réactivité en chimie organique	5	CC +ET	E/O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3	
Module 6.2 Chimie des milieux solvants et applications	8											
EP1 Chimie de l'eau et des milieux solvants	5	CC +ET	E	2	ET	O	2	O	2	O	2	
EP2 Réactions complexes, mécanisme et catalyse en solutions	3	CC +ET	E	2	ET	O	2	O	2	O	2	
Module 3 (au choix)												
C6.3a Matériaux pour le stockage et la conversion chimique de l'énergie	8	CC	E	4	ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4	
ou												
C6.3b Initiation à la synthèse de molécules d'intérêts biologiques	8											
EP1 Stratégies et méthodologies de synthèse	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E/O	2	
EP2 Synthèse multi-étapes en laboratoire	4	CC	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2	
ou												
Physique	8											
SOIT EP1 Physique : Physique* expérimentale SOIT EP1 Physique : Optique	4	CC +ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2	
EP2 Physique nucléaire et radioactivité	4	CC +ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2	
Module 4 Compétences transversales	6											
EP1 Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E+ O	1	E+ O	1	E+ O	1	
EP2 Stage	4	SU	E/O	2				SU	2	E/O	2	
Module supplémentaire L.AS3 option santé		ET	E		ET	E		E		E		

Maquette Licence Accès Santé option Mathématiques – 1^{ère} année (L.AS1 Maths)

Licence Accès Santé option Mathématiques – 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Module 1 M1.1 Mathématiques 1	4	8	120		12	60		72
	1	4	60	EP 1 : Calculus	12	24		36
	1	4	60	EP 2 : Raisonnement		36		36
Module 2 : Parcours maths								
P1.1 Physique 1	4	8	120			64	8	72
	1	4	60	EP 1 : Mécanique du point		32	4	36
	1	4	60	EP2 : Électrostatique et électrocinétique		32	4	36
Ou								
Module 2 L.AS1 Option santé	4	8	130		77	3		80
Chapitre 1 Sciences du vivant			35	Biologie cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20	0		20
Chapitre 2 Sciences de la matière			35	Biochimie / Chimie / Biophysique	24	0		24
Chapitre 3 Physiologie / Initiation aux médicaments			35	Initiation aux médicaments / Physiologie	17	3		20
Chapitre 4 Santé publique			25	Présentation des métiers de la santé / Santé publique	16	0		16
Module 3 I1.1. Informatique 1 : algorithmique et programmation objet	4	8	120			36	36	72
Module 4 Compétences transversales	1	6	50		2	22		24
	1	6	40	EP 1 : Anglais		18		18
	0	0	10	EP 2 : Outils documentaires et numériques	2	4		6
Total S1	13	30	410		14	182	44	240
Total S1 accès santé	13	30	420		89	121	36	248

Semestre 2 (S2)								
Module 1 M2.1. Algèbre 2 : structures de base	4	8	120		36	36		72
Module 2 M2.2. Analyse 2 : suites et fonctions	4	8	120		36	36		72
Module 3 au choix								
I2.1. Informatique : bases de données et programmation web	4	8	100		18	9	33	60
ou	4	8	120		32	38	8	78
P2.1. Physique 2 et P2.2 Physique 3	2	4		EP1 : Mécanique du point avancée	10	16	8	34
	2	3		EP2 : Électrostatique avancée	16	16	0	32
	1	1		EP3 : Calcul intégral	6	6	0	12
ou								
Module 3 L.AS1 Option santé	4	8	130		75/100			75/100
EP1 Tronc commun	3	3	80	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50	0	0	50
EP2 Choix filière (2 maximum)	5	5	50	Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50	0	0	25/50
Module 4 Compétences transversales	1	6	40			22		24
	1	6	30	Anglais		18		18
	0	0	10	MOBIL	2	4		6
Total S2					92	103	33	228
M+I	13	30	400		106	132	8	246
M+P			410		151/176	94	0	243/268
Mathématiques Accès Santé								
Total année (S1+S2)	26	60	790 à 810		106 à 120	28 5 à 77	52 à 36	468 à 486
Total année accès santé	26	60	830		240/265	314 215	36	453

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Mathématiques – 1^{ère} année (L.AS1 Maths)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL					REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1			Session 2		Session 1			Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Module 1 : M1.1. Mathématiques 1	8			4							
EP 1 : Calculus	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2 : Raisonnement	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2 P1.1. Physique 1	8			4							
EP 1 : Mécanique du point	4	CC+E T	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Électrostatique et électrocinétique	4	CC+E T	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
ou											
Module 2 L.AS1 Option santé	8	ET	E	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 3 I1.1. Informatique 1 : algorithmique et programmation objet	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4 : transversal	6			1							
EP 1 : Anglais	6	CC	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2 : Outil documentaire et numérique		QP									
Semestre 2	30										
Module 1 : M2.1. Algèbre 2 : structures de base	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : M2.2. Analyse 2 : suites et fonctions	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3 : I2.1 informatique : Bases de données et programmation Web	8	CC	E+P	4	ET	E	4	E	4	E	4
ou											
Module 3 P2.1. EP1 Physique 2 et P2.2 EP1 Physique3	8			4							
EP1 : Mécanique du point avancée	4	CC+E T	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Électrostatique avancée	3	CC+E T	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3 : Calcul intégral	1	CC+E T	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
ou											
Module 3 L.AS1 Option santé	8			8			8		8		8
EP1 Tronc commun	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2 Choix Filière MMOPK	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
Module 4 : transversal	6			1							
EP 1 : Anglais	6	CC	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1

Maquette Licence Accès Santé option Mathématiques – 2^{ème} année (L.AS2 Maths)

Licence Accès Santé option Mathématiques – 2^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Module 1 M3.1. Algèbre 3 : Algèbre linéaire	4	8	120		36	36		72
Module 2 M3.2. Analyse 3 : Séries et intégrales	4	8	120		36	36		72
Module 3 au choix								
M3.3. Géométrie et arithmétique	4	8	120		33	33	6	72
	1	4	60	EP1 : Géométrie	18	18		36
	1	4	60	EP2 : Arithmétique	15	15	6	36
Ou								
P3.1. Physique 4	4	8	120		33	39		72
	2	5	80	EP1 : Électromagnétisme 1	21	27		48
	1	3	40	EP2 : Mécanique newtonienne avancée	12	12		24
Ou								
Module 3.3. Module supplémentaire L.AS2 option santé et arithmétique¹	4	8	190		92	18	6	116
	1	4	60	EP1 : Arithmétique	15	15	6	36
L.AS2 Option Santé¹	2	4	130	L.AS2 Option Santé (enseignement distanciel)	77	3		80
Chapitre 1 Sciences du vivant			35	Biologie cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20	0		20
Chapitre 2 Sciences de la matière			35	Biochimie / Chimie / Biophysique	24	0		24
Chapitre 3 Physiologie / Initiation aux médicaments			35	Initiation aux médicaments / Physiologie	17	3		20
Chapitre 4 Santé publique			2	Présentation des métiers de la santé / santé publique	16	0		16
Module 4 Compétences transversales	2	6	60			18	18	36
	1	3	30	EP1 : Anglais		18		18
	1	3	30	EP2 : Programmation			18	18
MOBIL	0	0	6	MOBIL	2	2		4
Total S3								
M	14	30	420		107	125	24	256
M+P	14	30	420		107	131	18	256
Mathématiques Option Santé	14	30	430		266	110	24	300

¹Ce module supplémentaire option santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

Semestre 4 (S4)								
Module 1 M4.1. Algèbre 4 : algèbre bilinéaire	4	8	120			36	36	72
Module 2 M4.2. Analyse 4 : suites et séries de fonctions	4	8	120			36	36	72
Module 3 au choix	4	8	120			36	18	18
M4.3. Probabilités et modélisation	1	4	60	EP1 : Probabilités discrètes		18	18	36
	1	4	60	EP2 : Modélisation		18	18	36
Ou	4	8	120			34	34	68
P2.2 Physique3	1	4	60	EP1 : Électrostatique avancée		16	16	32
	1	4	60	EP2 : Optique		18	18	36
Ou								
Module supplémentaire L.AS2 option santé et modélisation¹	4	8	190			93/118		18
EP1 : Modélisation	1	4	60			18	18	36
Parcours L.AS2 option santé						75/100		75/100
EP1' Tronc commun	1	4	80	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale		50		50
EP2 choix filière (deux maximum) ²			50	Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)		25/50		25/50
Module 4 Compétences transversales	1	6	90				52	3
	5	2	30	EP1 : Anglais		18		18
	1	2	30	EP2 : CERCIP		20		20
	1	2	30	EP3 : Compétences numériques		14	3	17
Total S4	13	30	450			108	142	21
M	13	30	450			106	158	3
M+P	13	30	490			165/190	124	21
Mathématiques parcours santé								310/335
Total année (S3+S4)	27	60	870			213 à 215	267 à 289	27 à 45
Total LAS2	27	60	920			431/456	234	45

¹ Ce module supplémentaire option santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

² Pour l'EP2 option filière MMOPK, les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Mathématiques – 2^{ème} année (L.AS2 Maths)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 3	30										
M3.1. Algèbre 3 : Algèbre linéaire	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
M3.2. Analyse 3 : Séries et intégrales	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3 au choix											
M3.3. Géométrie et arithmétique	8			4							
EP1 : Géométrie	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Arithmétique	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Ou											
M3.3. Module supplémentaire L.AS2 option santé et arithmétique	8			4							
EP1 : Arithmétique	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Parcours L.AS2 Option Santé	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Ou P3.1. Physique 4	8			4							
EP1 : Électromagnétisme 1	5	CC+ ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 : Mécanique newtonienne avancée	3	CC+ ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module transversal	6			2							
EP 1 : Anglais	3	CC	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2 : Programmation	3	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
Semestre 4	30										
Module 1 : M4.1. Algèbre 4 : algèbre bilinéaire	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2 : M4.2. Analyse 4 : suites et séries de fonctions	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3 au choix											
M4.3. Probabilités et modélisation	8			4							
EP1 : Probabilités discrètes	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Modélisation	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Ou											
Module supplémentaire L.AS2 option santé et modélisation	8			4							
EP1 : Modélisation	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP1/EP2 Parcours L.AS2 option santé											
EP1' Tronc commun	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Choix filière MMOPK		ET	E		ET	E		E		E	
Ou											
P2.2. Physique 3	8			4							
EP1 : Électrostatique avancée	4	CC+ ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Optique	4	CC+ ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 4 : transversal	6			1							
EP1 : Anglais	2	CC	E+O	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2 : CERCIP	2			1							
EP3 : Compétences numériques	2			1							

Maquette Licence Accès Santé option Mathématiques – 3^{ème} année (L.AS3 Maths)

Licence Accès Santé option Mathématiques – 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume horaire	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								
Module 1 M5.1. Groupes et anneaux	4	8	120		36	36		72
Module 2 M5.2. Topologie et espaces vectoriels normés	4	8	120		36	36		72
Module 3 M5.3. Intégration	4	8	120		36	36		72
Module 4 : Compétences transversales	1	6	60			48		48
	5	4	30	EP1 : Anglais		18		18
	1	2	30	EP2 : CERCIP		20		20
				EP3 : Projet		10		10
Module supplémentaire L.AS3 option santé¹								
MOBIL	0	0	10	MOBIL	2	4		6
Total S5 Hors option Santé								
	13	30	430		110	160	0	270
Semestre 6 (S6)								
Module 1 M6.1. Algèbre approfondie	4	8	120		36	36		72
Module 2 M6.2. Calcul différentiel et équations différentielles	4	8	120		36	36		72
Module 3 M6.3. Probabilités et statistiques	4	8	120		33	33	6	72
Module 4 Compétences transversales	3	6	90			58		58
	1	2	30	EP1 : Anglais		18		18
	2	4	60	EP2 : Projet		40		40
Stage Volontaire								
Module supplémentaire L.AS3 option santé²								
Total S6 (hors option Santé)								
	15	30	420		105	163	6	274
Total année (S5+S6) (hors option Santé)								
	28	60	850		215	323	6	544
TOTAL LICENCE								
	81	180	2490 à 2560					1523 à 1642

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

²Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé). Ils sont toutefois autorisés à suivre à nouveau l'EP de filière MMOPK conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Mathématiques – 3^{ème} année (L.AS3 Maths)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 5	30										
Module 1											
M5.1. Groupes et anneaux	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2											
M5.2. Topologie et espaces vectoriels normés	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3											
M5.3. Intégration	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4 : Transversal	6			1							
EP 1 : Anglais	4	CC	E+O	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP 2 : CERCIP	2			1							
Module supplémentaire L.AS 3 option santé			ET	E		ET	E		E		E
Semestre 6	30										
Module 1											
M6.1. Algèbre approfondie	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 2											
M6.2. Calcul différentiel et équations différentielles	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 3											
M6.3. Probabilités et statistiques et équations	8	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4 : Transversal	6			3							
EP1 : Anglais	2	CC	E+O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 : Projet	4	ET	E+O	2	SU						
Module supplémentaire L.AS 3 option santé			ET	E		ET	E		E		E

Maquette Licence Accès Santé option Psychologie – 1^{ère} année (L.AS1 Psychologie)

Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable	Contenus
1er semestre (S1)					
Module 1.1. - Psychologie générale	56	16	0		
EP.1.1.1. Concepts fondamentaux en psychologie	24			S. Vanneste	Concepts de psychologie générale (conscience, intelligence, personnalité ...)
EP.1.1.2. Histoire et épistémologie de la psychologie	20			N. Bailly	Fondements épistémologiques de la psychologie de l'antiquité aux années 1950.
EP.1.1.3 Principes d'analyse statistique en psychologie	12	16		A. Taliercio	Principes d'analyse descriptive
Module 1.2.- Enseignements fondamentaux de psychologie	64	0	0		
EP.1.2.1. Psychologie clinique	16			S. Barrault	Introduction à la psychologie clinique et à la psychopathologie
EP.1.2.2. Psychologie cognitive	16			L. Angel, S. Fay	Introduction à la psychologie cognitive : théories et méthodes
EP.1.2.3. Psychologie du développement	16			C.Maintenant C. Giraudeau	Modèles et méthodes en psychologie du développement
EP.1.2.4. Psychologie sociale	16			C. Hervé	Introduction à la psychologie sociale
Module 1.3. L.AS1 Option santé	77	3	0		
EP.1.3.1. Sciences du vivant	20				Biologie Cellulaire/ Histologie/BDR/ Génétique
EP. 1.3.2. Sciences de la matière	24				Biochimie / Biophysique / Chimie
EP.1.3.3. Physiologie / Initiation aux médicaments	17	3			Physiologie / Initiation aux médicaments
EP.1.3.4. Santé publique	16				Présentation aux Métiers de la santé/ Santé publique
Module 1.4 - Compétences transversales	0	42	0		
EP.1.4.1. Expression orale et écrite		12		M. Proshina - D. Guignebert	Maîtrise des argumentaires et de l'expression orale, ainsi que maîtrise de la langue écrite
EP.1.4.2. Compétences informationnelles		2		Ch. Hervé	Découvrir la BU et ses services
EP.1.4.3. Accompagnement personnalisé		10		S. Vanneste	Réussir à l'université : Encadrement pédagogique, tutorat ...
EP.1.4.4. Anglais		18		D. Tron	Anglais spécialisé en psychologie
Total 1er semestre (S1)	197	61	0		

Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable	Contenus
2ème semestre (S2)					
Module 2.1.- Enseignements fondamentaux de psychologie	40	24	0		
EP.2.1.1. Psychologie clinique	20			C. Aguerre S. Barrault	Savoirs fondamentaux en psychopathologie clinique
		12		C. Aguerre S. Barrault	Savoirs fondamentaux en psychopathologie clinique
EP.2.1.2. Psychologie cognitive	20			L. Taconnat	Perception, attention, représentations et apprentissage
		12		H. Kachouri	Initiation à la démarche expérimentale en psychologie cognitive
Module 2.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie	40	24	0		
EP.2.2.1. Psychologie du développement	20			C. Poirier	Modèles et méthodes en psychologie du développement
		12		S. Maciaszczyk	
EP.2.2.2. Psychologie sociale	20			R. Mokoukolo	Les relations inter et intragroupes
		12		R. Mokoukolo	Etude de textes actuels en psychologie sociale
Module 2.3. L.AS1 Option santé	75/100	0	0		
EP 1 Tronc commun	50				Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale
EP 2 choix filière (deux maximum)	25/50				Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)
Module 2.4. - Compétences transversales	18	46	0		
EP.2.4.1. Anglais		18		D. Tron	Anglais spécialisé en psychologie
EP.2.4.2. Biologie	18	18		L. Galineau	Biologie générale
EP.2.4.3. Compétences informationnelles		2		Ch. Hervé	Recherche sur internet, ressources en ligne, sensibilisation au plagiat
EP.2.4.4. Accompagnement personnalisé		8		S. Vanneste	Réussir à l'université : Encadrement pédagogique, tutorat ...
MOBIL	2	4		C. Giraudeau	Méthodologie de recherche en orientation
Total 2ème semestre (S2)	140	98	0		
Total Licence 1ère année	337	159	0		

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Psychologie – 1^{ère} année (L.AS1 Psychologie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
1er semestre (S1)											
Module 1.1. - Psychologie générale	8			8			8		8		8
EP.1.1.1. Concepts fondamentaux en psychologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.1.1.2. Histoire et épistémologie de la psychologie.	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.1.1.3. Principes d'analyse statistique en psychologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 1.2.- Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.1.2.1. Psychologie clinique	8	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.1.2.2. Psychologie cognitive											
EP.1.2.3. Psychologie du développement											
EP.1.2.4. Psychologie sociale											
Module 1.3. L.AS1 Option santé	8	ET	E	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 1.4 - Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.1.4.1. Expression orale et écrite	3	CC	E et O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.1.4.2. Compétences informationnelles		QP	QP					QP			
EP.1.4.3. Accompagnement personnalisé		QP	QP					QP			
EP.1.4.4. Anglais	3	CC	E et O	1	ET	E	1	E	1	E	1
Total 1er semestre (S1)	30			30			30		30		30

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
2ème semestre (S2)											
Module 2.1.- Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.2.1.1 Psychologie clinique	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.2.1.2. Psychologie cognitive	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.2.2.1. Psychologie du développement	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.2.2.2. Psychologie sociale	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2.3. L..AS1 Option santé	8			8			8		8		8
EP.2.3.1. Tronc commun	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP.2.3.2. choix filière MMOPK	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
Module 2.4. - Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.2.4.1. Anglais	3	CC	E et O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.2.4.2. Biologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.2.4.3. Compétences informationnelles		QP	QP					QP			
EP.2.4.4. Accompagnement personnalisé		QP	QP					QP			
MOBIL											
Total 2ème semestre (S2)	30			30			30		30		30
Total Licence 1ère année	60			60			60		60		60

Maquette Licence Accès Santé option Psychologie – 2^{ème} année (L.AS2 Psychologie)

Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable	Contenu
3ème semestre (S3)					
Module 3.1. - Enseignements fondamentaux de psychologie	36	36	0		
EP.3.1.1. Psychologie clinique	12	12		C. Aguerre	Les grands courants de la psychologie clinique et de la psychopathologie
EP.3.1.2. Psychologie du développement	12	12		C. Maintenant	Psychologie du développement : Enfance
EP.3.1.3. Psychologie sociale	12			S. Chevalier	Psychologie sociale appliquée
		12			Pratique de la recherche en psychologie sociale
Module 3.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie	24	24	0		
EP.3.2.1. Psychobiologie	12	12		S. Leman	Neuro-anatomie fonctionnelle et clinique
EP.3.2.2. Psychologie cognitive	12			S. Fay	La mémoire
		12		F. Pinard	Analyse d'articles en psychologie cognitive
EP.3.2.3. Psychométrie	0	12	0	E. Alibran	Validation psychométrique des questionnaires en psychologie
Module 3.3. A – Module supplémentaire L.AS2 Option santé¹	77	3			
EP.3.3.1. Sciences du vivant	20				Biologie Cellulaire/ Histologie/BDR/ Génétique
EP. 3.3.2. Sciences de la matière	24				Biochimie / Biophysique / Chimie
EP.3.3.3. Physiologie / Initiation aux médicaments	17	3			Physiologie / Initiation aux médicaments
EP.3.3.4. Santé publique	16				Présentation aux Métiers de la santé/ Santé publique
Module 3.3. B – Option Santé	36	24	0		
EP.3.3.1. Psychologie du travail	12			N. Gillet	Introduction à la psychologie du travail
		12			Psychosociologie des situations de travail
EP.3.3.2. Psychogérontologie	12			K. Pothier	Qu'est-ce que vieillir ? Histoire de la gérontologie
		12		E. Van Dendaele	
EP 3.3. 1 option au choix					
EP.3.3.3. Option psychologie clinique	12			S. Barrault	Éthique et pratique du psychologue clinicien
EP.3.3.4. Option psychologie du développement	12			C. Giraudeau	Psychologie du développement : famille et générations
EP.3.3.5. Option psychologie cognitive	12			L. Angel S. Fay	Conscience et cognition
EP.3.3.6. Option psychobiologie	12			A. Aubert	Psychologie et Évolution
Module 3.4.- Compétences transversales	32	54	0		
EP.3.4.1. Anglais		18		D. Tron	
EP.3.4.2. Principes d'analyse statistique en psychologie	12	12		A. Taliercio	Principes d'analyse des distributions et des probabilités
EP.3.4.3. Documentation et citoyenneté, E-réputation		2		Ch. Hervé	Évaluation de l'information, réseaux sociaux, identité numérique
EP.3.4.4. Compétences numériques		10		P. Robert	
EP.3.4.5. CERCIP		20			Compétences, Engagement, Réflexion Citoyenne et Pratiques
MOBIL	2	2		C.Giraudeau	
Total 3ème semestre (S3)	130	140	0		
Total 3ème semestre L.AS (S3)	171	119			

¹ Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module 3.3.B.

4ème semestre (S4)					
Module 4.1. - Enseignements fondamentaux de psychologie	36	36	0		
EP.4.1.1. Psychologie clinique	12	12		R. Courtois	Psychopathologie de l'adulte.
EP.4.1.2. Psychologie du développement	12			C. Poirier	Psychologie du développement : de l'adolescent au jeune adulte
		12		C. Giraudeau	
EP.4.1.3. Psychologie du travail	12			S. Chevalier	Attitudes et comportements au travail
		12		N. Gillet	Enquête en psychologie du travail
Module 4.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie	36	36	0		
EP.4.2.1. Psychologie cognitive	12			L. Taconnat	Fonctions exécutives et métacognition
		12		S. Fay	Expérimentation en psychologie cognitive
EP.4.2.2. Psychobiologie	12	12		N. Fresquet	Neurophysiologie et Psychopharmacologie
EP.4.2.3. Psychogérontologie	12			K. Pothier	Pratiques innovantes non médicamenteuses auprès des personnes âgées
		12			Exposés sur les pratiques innovantes en gérontologie
Module 4.3. – Module supplémentaire L.AS2 Option santé¹	75/100				
EP.4.3.1. Tronc commun (EP1)	50				Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale
EP.4.3.2. choix filière (deux maximum) (EP2) ²	25/50				Filière Médecine, Filière Maïeutique, Filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)
Module 4.3. - Approfondissement en psychologie	60	0	0		
1 option au choix					
EP.4.3.1. Psychogérontologie	20			K. Pothier	Qualité de vie et Personnes âgées
EP.4.3.2. Psychologie du développement	20			C. Maintenant	Développement des représentations
1 option au choix					
EP.4.3.3. Psychologie cognitive	20			D. Clarys	Introduction à la psychopathologie cognitive
EP.4.3.4. Psychologie du travail	20			R. Mokoukolo	Approche interculturelle du travail :
1 option au choix					
EP.4.3.5. Psychobiologie	20			F. Minier	Neurobiologie du comportement
EP.4.3.6. Psychologie clinique	20			C. Aguerre – C. Réveillère	Psychologie de la santé et maladies somatiques
Module 4.4. - Compétences transversales	12	42	0		
EP.4.4.1. Anglais		18		D. Tron	
EP.4.4.2. Principes d'analyse statistique en psychologie	12	12		T. Plaie	Principes d'analyse d'homogénéité : moyennes et fréquences
EP.4.4.3. Compétences informationnelles: perfectionnement		2		Ch. Hervé	Droit d'auteur, citation des sources, plagiat, ...
EP.4.4.4. Compétences numériques		10		P. Robert	
MOBIL				C. Giraudeau	Méthodologie de recherche en orientation
Total 4ème semestre (S4)	144	114	0		
Total 4ème semestre L.AS (S4)	159/184	114			
Total Licence 2ème année	274	254	0		
Total Licence 2ème année L.AS	330/355	233			

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module Approfondissement en psychologie.

² Les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Psychologie – 2^{ème} année (L.AS2 Psychologie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

SEMESTRE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
3^{ème} semestre (S3)											
Module 3.1.- Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.3.1.1. Psychologie clinique	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.1.2. Psychologie du développement	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.1.3. Psychologie sociale	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3.2.- Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.3.2.1. Psychobiologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.2.2. Psychologie cognitive	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.2.3. Psychométrie	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3.3. A- Module supplémentaire L.AS2 Option santé	8	ET	E	8	ET	E	8	E	8	E	8
Module 3.3. B – Option Santé (admis L1 LAS ou PASS ou PACES)	8			8			8		8		8
EP.3.3.1. Psychologie du travail	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.3.2. Psychogérontologie	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1 option au choix											
EP.3.3.3. Option psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.3.4. Option psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.3.5. Option psychologie cognitive	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.3.6. Option psychobiologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3.4.- Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.3.4.1. Anglais	1	CC	E et O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP.3.4.2. Principes d'analyse statistique en psychologie	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP.3.4.3. Documentation et citoyenneté, E-réputation		QP	QP					QP			
EP.3.4.4. Compétences numériques	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.3.4.5. CERCIP	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL											
Total 3^{ème} semestre (S3)	30			30			30		30		30

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
4ème semestre (S4)											
Module 4.1.- Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.4.1.1. Psychologie clinique	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.1.2. Psychologie du développement	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.1.3. Psychologie du travail	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 4.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.4.2.1. Psychologie cognitive	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.2.2. Psychobiologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.2.3. Psychogérontologie	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 4.3. – Module supplémentaire L.AS2 Option santé	8			8			8		8		8
EP.4.3.1. Tronc commun	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP.4.3.2. choix filière MMOPK	5	ET	E	5	ET	E	5	E		E	5
Module 4.3. - Approfondissement en psychologie (admis L1 LAS ou PASS ou PACES)	8			8			8		8		8
1 option au choix											
EP.4.3.1. Psychogérontologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.3.2. Psychologie du développement	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1 option au choix											
EP.4.3.3. Psychologie cognitive	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.3.4. Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1 option au choix											
EP.4.3.5. Psychobiologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.4.3.6. Psychologie clinique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 4.4. - Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.4.4.1. Anglais	2	CC	E et O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP.4.4.2. Principes d'analyse statistique en psychologie	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP.4.4.3. Compétences informationnelles : perfectionnement		QP	QP					QP			
EP.4.4.4. Compétences numériques	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL											
Total 4ème semestre (S4)	30			30			30		30		30
Total Licence 2ème année	60			60			60		60		60

Maquette Licence Accès Santé option Psychologie – 3^{ème} année (L.AS3 Psychologie)

Éléments pédagogiques		CM	TD	TP	Responsable	Contenu
5^{ème} semestre (S5)						
Module 5.1. - Enseignements fondamentaux de psychologie		36	36	0		
EP.5.1.1. Psychologie clinique		12			G. Bréchon	Psychopathologie de l'enfant.
			12			
EP.5.1.2. Psychologie cognitive		12			S. Vanneste	Introduction à la neuropsychologie et à la psychopathologie cognitive Neuropsychologie clinique
			12			
EP.5.1.3. Psychologie du développement		12			G. Bodi	Évaluation des Trajectoires développementales : bilan cognitif et outil (WISC V)
			12			
Module 5.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie		34	26	12		
EP.5.2.1. Psychologie du travail		12			R. Mokoukolo	Diversité en contexte de travail
			12		R. Mokoukolo	Interventions en psychologie du travail
EP.5.2.2. Psychogérontologie		12			E. Alibrán	Les modèles théoriques du vieillissement
			12		E. Alibrán	Illustrations des modèles théoriques en psychogérontologie
EP.5.2.3. Psychobiologie		10			N. Fresquet	Neurophysiologie des fonctions sensorielles et attentionnelles
			2	12	F. Minier	
Module 5.3.B – option Approfondissement en psychologie		60	0	12		
1 option au choix	EP.5.3.1. Psychogérontologie	20			N. Bailly	Enjeux et défis de l'intergénérationnel
	EP.5.3.2. Psychologie du développement	20			R. Clarisse	Psychologie de l'éducation et chronopsychologie
1 option au choix	EP.5.3.3. Psychologie cognitive	20				Introduction à l'ergonomie cognitive
	EP.5.3.4. Psychologie du travail	20			E. Fouquereau	Problématiques d'études et d'interventions actuelles
1 option au choix	EP.5.3.5. Psychobiologie	20			L. Galineau	Neurophysiopathologie
	EP.5.3.6. Psychologie clinique	20			S. Barrault	Troubles externalisés
EP.5.3.7. TER ¹				16		Travaux d'Etude et de Recherche
Module 5.4. - Compétences transversales		12	30	0		
EP.5.4.1. Principes d'analyse statistique en psychologie		12	12		A. Taliercio	Principes d'analyse des variances et de normalité de distribution
EP.5.4.2. Anglais			18		D. Tron	
MOBIL		2	4		C. Giraudeau	Méthodologie de recherche en orientation
Module supplémentaire L.AS3 Option santé²						
Total 5^{ème} semestre (S5)		144	96	24		

¹ L'EP. 5.3.7 TER est validé à condition d'avoir assisté aux TP de TER au semestre 5 (12 heures TP) ET au semestre 6 (04 heures TP) et d'avoir réalisé un rapport

² Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

6ème semestre (S6)						
Module 6.1. - Enseignements fondamentaux de psychologie		36	36	0		
EP.6.1.1. Psychologie clinique		12			R. Courtois	Psychopathologie de l'adolescent.
			12			
EP.6.1.2. Psychologie cognitive		12			R. Clarisse	Domaines d'application de la Psychologie Cognitive
			12		L. Angel	Recherche appliquée en psychologie cognitive
EP.6.1.3. Psychologie du développement		12			S. Pivry/G. Bodi	Trajectoire développementale dans le contexte du handicap
			12		S. Pivry/G. Bodi	Trajectoire développementale dans le contexte du handicap
Module 6.2. - Enseignements fondamentaux de psychologie		36	24	12		
EP.6.2.1. Psychologie du travail		12			S. Chevalier	Recrutement et évaluation des personnels
			12			
EP.6.2.2. Psychogérontologie		12			F. Pinard	Les déterminants du bien-être
			12		E. Alibrant	Les tests en gérontologie ; compréhension et usage
EP.6.2.3. Psychobiologie		12			A. Aubert	Neurobiologie de la mémoire –
				12	M. Fonteneau	Neurobiologie des émotions
Module 6.3. B – Option Approfondissement en psychologie		10	22			
Choix d'UN enseignement disciplinaire	EP.6.3.1. Psychologie clinique	10			G. Bréchon	Observation et examen psychologique du bébé et du jeune enfant.
			10			
	EP.6.3.2. Psychologie du développement	10			C. Giraudeau	Recherches actuelles en psychologie du développement
			10			
	EP.6.3.3. Psychogérontologie	10			F. Pinard/D. Clarys	Pourquoi certaines personnes vieillissent moins vite ?
				10	L. Taconnat	
	EP.6.3.4. Psychologie du travail	10			N. Gillet	Santé et qualité de vie au travail
				10	N. Gillet	Interventions en psychologie du travail
	EP.6.3.5. Neurosciences cognitives	10			P. Barone	Neurosciences cognitives : développement cérébral, neuroplasticité
			10			
EP.6.3.6. Suivi de stage (stage entre 35h et 105h00) ³			8		S. Barrault	
Module 6.4. – Compétences transversales		29	28	0		
EP.6.4.1. Principes d'analyse statistique en psychologie		9	10		A. Taliercio	Principes d'analyse des données non paramétriques
EP.6.4.2. Anglais			18		D. Tron	
EP.6.4.3. CERCIP		20				Compétences, Engagement, Réflexion Citoyenne et Pratiques
MOBIL		0	0		C. Giraudeau	Méthodologie de recherche en orientation
Module supplémentaire L.AS3 Option Santé						
Total 6ème semestre (S6)		111	110	12		
Total Licence 3ème année		255	206	36		

³ L'EP. 6.3.6 Suivi de stage est validé à condition d'avoir assisté aux TD de suivi de stage au semestre 5 (02 heures TD) ET au semestre 6 (06 heures TD), d'avoir réalisé un stage d'au moins 35 heures et d'avoir rendu un rapport de stage.

⁴ Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

⁵ Les étudiants ayant déjà validé l'EP de filière MMOPK sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Psychologie – 3^{ème} année (L.AS3 Psychologie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
5ème semestre (S5)											
Module 5.1. – Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.5.1.1. Psychologie clinique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.1.2. Psychologie cognitive	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.1.3. Psychologie du développement	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 5.2. – Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.5.2.1. Psychologie du travail	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.2.2. Psychogérontologie	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.2.3. Psychobiologie	2	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 5.3. B– Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
1 option au choix											
EP.5.3.1. Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.3.2. Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1 option au choix											
EP.5.3.3. Psychologie cognitive	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.3.4. Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1 option au choix											
EP.5.3.5. Psychobiologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.3.6. Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.3.7. TER	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 5.4. – Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.5.4.1. Principes d'analyse statistique en psychologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.5.4.2. Anglais	3	CC	E et O	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL											
Module supplémentaire LAS3 Option Santé		ET	E		ET	E		E		E	
Total 5ème semestre (S5)	30			30			30		30		30

MODULE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
6^{ème} semestre (S6)											
Module 6.1. – Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.6.1.1. Psychologie clinique	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.1.2. Psychologie cognitive	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.1.3. Psychologie du développement	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 6.2. – Enseignements fondamentaux de psychologie	8			8			8		8		8
EP.6.2.1. Psychologie du travail	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.2.2. Psychogérontologie	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.2.3. Psychobiologie	3	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 6.3. – Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
Choix de 1 enseignement											
EP.6.3.1. Psychologie clinique (CM)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.1. Psychologie clinique (TD)	4	CC	E et/ou O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.2. Psychologie du développement (CM)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.2. Psychologie du développement (TD)	4	CC	E et/ou O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.3. Psychogérontologie (CM)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.3. Psychogérontologie (TD)	4	CC	E et/ou O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.4. Psychologie du travail (CM)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.4. Psychologie du travail (TD)	4	CC	E et/ou O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.5. Neurosciences cognitives (CM)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.5. Neurosciences cognitives (TD)	4	CC	E et/ou O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.3.6. Suivi de stage		QP	QP					QP			1
Module 6.4. - Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP.6.4.1. Principes d'analyse statistique en psychologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP.6.4.2. Anglais	2	CC	E et O	1	ET		1	E	1	E	1
EP.6.4.3. CERCIP	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL											
Module supplémentaire LAS3 Option Santé		ET	E		ET	E		E		E	
Total 6^{ème} semestre (S6)	30			30			30		30		30
Total Licence 3^{ème} année	60			60			60		60		60

Maquette Licence Accès Santé option Sciences de la vie – 1^{ère} année (L.AS1 SV)

Licence Accès Santé option Sciences de la vie – 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume/Horaire Étudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Module 1 SV1.1 Diversité du monde vivant	5	8			31	13	16	60
Module 2 SV1.2 Biologie cellulaire et Chimie de la matière-Biophysique	5	8			29	24	15	68
	1	4	60	EP1 Biologie cellulaire-Histologie	13	14	5	32
	1	4	40	EP2 Structure et réaction chimique de la matière et biophysique 1	16	10	10	36
Module 3 L.AS1 option santé Module Santé 1.3	5	8			76	3	0	79
				Initiation aux médicaments	20	3	0	23
				Physiologie	35	0	0	35
				Présentation aux métiers de la santé- Santé publique/Méthode expérimentale/Données d'évidence	21	0	0	21
Module 4 SV1.4 Compétences transversales	4	6			6	40	4	50
	3	2	40	EP1 Anglais		20		20
	1	2	20	EP2 Outils de communication et documentaires		10		10
	3	2	40	EP3 Statistiques	6	10	4	20
Total Semestre 1 (S1)	19	30			142	80	35	257
Semestre 2 (S2)								
Module 1 SV2.1 Biochimie - Génétique	5	8			34	20	10	64
	1	4	60	EP1 Biochimie structurale	16	8	8	32
	1	4	60	EP2 Génétique mendélienne et moléculaire 1	18	12	2	32
Module 2 SV2.2 Diversité 2 et chimie organique-Biophysique	5	8			36	22	8	66
	1	4	60	EP1 Diversité du monde vivant 2	20	6	3	29
	1	4	60	EP2 Chimie organique et biophysique 2	15,5	16	5	36,5
Module 3 L.AS1 option santé Module santé 2.3	5	8			75/100			75/100
EP1 Tronc commun	3	3	70	Anatomie/Embryologie/Sciences humaines et sociales/ Imagerie médicale	50	0	0	50
EP2 Choix filière (2 maximum)	5	5	50	Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50	0	0	25/50
Module 4 SV2.4 Compétences transversales	5	6			6	46	6	58
	3	2	40	EP1 Anglais		20		20
	2	2	40	EP2 Informatique		16	4	20
	3	2	40	EP3 Statistiques	4	6	2	12
			20	MOBIL	2	4		6
Total Semestre 2 (S2)	20	30			151/176	88	24	263/288
Total année (S1+S2)	39	60			293/318	168	59	520/545

Maquette Licence Accès Santé option Sciences de la vie - 2^{ème} année (L.AS2 SV)

Licence Accès Santé option Sciences de la vie – 2 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 3 (S3)								
Module 1 SV3.1 Physiologie Animale – Biologie cellulaire 2	5	8			38	26	8	72
	2	5	90	EP1 Physiologie animale	24	16	8	48
	1	3	40	EP2 Biologie cellulaire et signalisation	14	10		24
Module2 SV3.2 Physiologie Végétale – Biologie des Organismes	5	8			35	12	23	70
	2	5	90	EP1 Physiologie végétale	27	9	12	48
	1	3	40	EP2 Biologie des organismes	8	3	11	22
Module 3 SV3.3 Génétique - Microbiologie	5	8			40	24	8	72
	1	4	60	EP1 Génétique mendélienne et moléculaire 2	16	14	2	32
	1	4	60	EP2 Microbiologie générale	24	10	6	40
ou								
Module 3 ST3.3 Géosciences et Environnement 2	5	8			30	18	22	70
	1	2	40	EP1 Chimie des eaux	10	8		18
	1	2	40	EP2 Processus magmatiques	6		10	16
	1	2	40	EP3 Sédimentologie	8	6	4	18
	1	2	40	EP4 Sols et environnement	6	4	8	18
Module 4 SV3.4 Compétences transversales	4	6			6	52	2	60
	3	2	40	EP1 Anglais		20		20
	2	2	20	EP2 Statistiques	2	6	2	10
	2	1	20	EP3 Production numérique		10		10
	1	1	20	Compétences numériques	2	14		16
			Stage Volontaire					
MOBIL			10		2	2		4
Module supplémentaire L.AS2 Option Santé ¹					44			
				Initiation aux médicaments Philosophie des sciences Données d'évidence : production et interprétations/Santé publique Présentation aux métiers de la santé				
Total Semestre 3 (S3)	19	30			109 à 119	108 à 114	41 à 55	272 ou 274

¹ Le module supplémentaire « L.AS2 Option Santé » est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de L.AS1 ou équivalent. Les autres étudiants ne sont pas autorisés à suivre ce module.

Semestre 4 (S4)								
Module 1 SV4.1 Biochimie – Biologie moléculaire	5	8			32	26	12	70
	2	5	90	EP1 Métabolisme et introduction à l'enzymologie	22	16	8	46
	1	3	40	EP2 Biologie moléculaire	10	10	4	24
Module 2 SV4.2a Biologie de la reproduction et du développement	5	8			43	10	37	90
	1	4	90	EP1 Biologie de la reproduction et du développement animal	22	10	16	48
	1	4	90	EP2 Biologie de la reproduction et du développement végétal	21		21	42
ou								
Module 2 SV4.2b Exploration du vivant	5	8			45	28	17	90
	1	3	60	EP1 Introduction à la pharmacologie	15	8	8	31
	1	2	60	EP2 Introduction à l'étude du métabolisme in vivo et in vitro	15	12	2	29
	1	3	60	EP3 Méthodes d'analyses moléculaires et cellulaires	15	8	7	30
Module 3 au choix	4	8	90		14 à 24	8 à 16	12 à 24	50
Module 3 SV4.3a Biotechnologies animales et végétales			90		24	12	14	50
Module 3 SV4.3b Physiologie sensorielle - Neurosciences			90		24	14	12	50
Module 3 SV4.3c Écologie-Éthologie			90		24	8	18	50
Module 3 SV4.3d Communication cellulaire en biologie-santé			90		22	16	12	50
Module 3 SV4.3e Santé			150		50			50
Module 4 SV4.4 Compétences transversales	3	6				50		50
	3	2	40	EP1 Anglais		20		20
	1	2	40	EP2 Ateliers interdisciplinaires		10		10
	1	2	40	EP3 CERCIP		20		20
				Stage Volontaire				
Module supplémentaire L.AS2 Option Santé¹					75/100			75/100
EP1 Tronc commun	2	4	80	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50			50
EP2 choix filière (deux maximum) ²				Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50			25/50
Total Semestre 4 (S4)	17	30			89 à 101	94 à 120	41 à 73	260
Total année (S3+S4)	36	60						530 ou 532

¹ Le module supplémentaire « L.AS2 Option Santé » est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de L.AS1 ou équivalent. Les autres étudiants ne sont pas autorisés à suivre ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

²Pour l'EP2 option filière MMOPK, les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Sciences de la vie - 2ème année (L.AS2 SV)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral – QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 3	30										
Module 1 SV3.1 Physiologie Animale – Biologie cellulaire	8			5			5		5		5
EP1 Physiologie Animale	5	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Biologie cellulaire et signalisation	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2 SV3.2 Physiologie Végétale – Biologie des Organismes	8			5			5		5		5
EP1 Physiologie végétale	5	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Biologie des organismes	3	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3 SV3.3 Génétique - Microbiologie	8			5			5		5		5
EP1 Génétique mendélienne et moléculaire	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Microbiologie générale	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3 Géosciences et Environnement 2	8			5			5		5		5
EP1 Chimie des eaux	2	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP2 Processus magmatiques	2	CC+ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP3 Sédimentologie	2	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP4 Sols et environnement	2	CC+ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
Module 4 SV3.4 Compétences transversales	6			4			4		4		4
EP1 Anglais	2	CC	E+O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
EP2 Statistiques	2	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3 Productions numériques	1	CC	E+O	2	ET	E	2	E/O	2	E/O	2
EP4 Compétences numériques	1	CC+ET	E	1	ET	E	1	E/O	1	E/O	1
Module santé supplémentaire L.AS2 option santé		ET	E		ET	E		E		E	
Semestre 4	30			19							
Module 1 SV4.1 Biochimie – Biologie moléculaire	8			5			5		5		5
EP1 Métabolisme et introduction à l'enzymologie	5	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2 Biologie moléculaire	3	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2 SV4.2a Biologie de la reproduction et du développement	8			5			5		5		5
EP1 Biologie de la reproduction et du développement animal	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Biologie de la reproduction et du développement végétal	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 2 SV4.2b Exploration du vivant	8			5			5		5		5
EP1 Introduction à la pharmacologie	3	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Introduction à l'étude du métabolisme in vivo et in vitro	2	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3 Méthodes d'analyses moléculaires et cellulaires	3	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module 3 SV4.3 Options mineures	8			4			4		4		4
SV4.3a Biotechnologies animales et végétales	8	CC+ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
SV4.3b Physiologie sensorielle et Neurosciences	8	CC+ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
SV4.3c Écologie-Éthologie	8	CC+ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E	4
SV4.3e Santé	8	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Module 4 SV4.4 Compétences transversales	6			3			3		3		3
EP1 Anglais	2	CC	E+O	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
EP2 Ateliers interdisciplinaires	2	CC	E+O	1	ET	E	1	E+O	1	E	1
EP4 CERCIP	2			1			1		1		1
Module Santé supplémentaire L.AS2 option santé		ET	E		ET	E		E		E	

Maquette Licence Accès Santé option Sciences de la vie - 3^{ème} année (L.AS3 SV)

Licence Accès Santé option Sciences de la vie – 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								
Module 1 SV5.1 Biologie cellulaire et moléculaire	5	8			15	20	35	70
	3	4	60	EP1 Biologie cellulaire et moléculaire	14	6		20
	2	4	60	EP2 Projet expérimental transdisciplinaire et outils d'analyse scientifique	1	14	35	50
Module 2 : un module à choisir parmi 3								
Module 2 SV5.2a	5	8			52	32	16	100
	1	4	90	EP1 Stratégies moléculaires d'études de la cellule	24	18	8	50
	1	4	90	EP2 Microbiologie moléculaire	28	14	8	50
Module 2 SV5.2b	5	8			52	32	16	100
	1	4	90	EP1 Génétique évolutive	26	16	8	50
	1	4	90	EP2 Relations plantes-organismes	26	16	8	50
Module 2 SV5.2c	5	8			48	24	24	96
	1	4	90	EP1 Physiopathologie des voies circulatoires	20	10	16	46
	1	4	90	EP2 Biomolécules : structures et fonctions	28	14	8	50
	4	8			26	16	8	50
Module 3 SV5.3c Physiologie des régulations humaines et neuro-anatomie fonctionnelle			90		26	16	8	50
Module 4 SV5.4 Compétences transversales MOBIL	4	6			5	27	4	36
	1	3	40	EP1 Anglais		20		20
	1	3	40	EP2 Biostatistiques	3	3	4	10
				MOBIL	2	4		6
Module supplémentaire L.AS3 Option Santé¹								
Total Semestre 5 (S5)	18	30			92 à 102	83 à 95	63 à 75	252 à 256

¹ Le module supplémentaire « L.AS3 Option Santé 1 » est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de L.AS1 ou équivalent. Les autres étudiants ne sont pas autorisés à suivre ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

Semestre 6 (S6)								
Parcours Biologie Santé (BS)								
Module 1 : SV6.1 Biologie-Santé 1, pour chaque EP choix entre 2 propositions								
	5	8			44 à 52	18 à 32	18 à 36	100
EP1	1	4						50
			90	EP1a Enzymes : fonction et ciblage à visée thérapeutique	24	18	8	50
ou			90	EP1b Biotechnologies et bioproductions	26	4	20	50
EP2	1	4						50
			90	EP2a Pharmacologie et biochimie cellulaire	20	14	16	50
Module 2 SV 6.2a Biologie de la reproduction	5	8	90		26	16	8	50
Module 3 (commun aux 2 parcours) : un module compétences complémentaires à choisir parmi 4 propositions								
	4	8			20 à 26	10 à 16	8 à 20	50
Module 3 SV6.5a Développement du vivant, évolution, adaptation			90		26	10	14	50
Module 3 SV6.5b Génétique humaine			90		26	16	8	50
Module 3 SV6.5b Génétique humaine			90		26	16	8	50
Module 3 SV6.5c Neurosciences comportementales			90		24	14	12	50
Module 3 SV6.5d Physiologie de la nutrition			90		20	10	20	50
Module 4 SV6.6 Compétences transversales	4	6			5	43	6	54
	1	2	40	EP1 Anglais		20		20
	1	2	40	EP2 Biostatistiques	5	3	6	14
	1	2	20	EP3 CERCIP		20		20
Module supplémentaire L.AS3 Option Santé¹								
Total Semestre 6 (S6)	18	30			87 à 109	75 à 107	40 à 84	254
Total année (S5+S6)	36	60						506 à 510
TOTAL LICENCE		180						1523.5 à 1540.5

¹Ce module supplémentaire de santé supplémentaire est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants ne suivent pas ce module (qui n'intervient pour eux ni dans la validation de l'année ni dans le classement pour l'entrée en deuxième année de santé).

Les étudiants ayant déjà validé l'EP de filière MMOPK sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances

Licence Accès Santé option Sciences de la vie - 3ème année (L.AS3 SV)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral – QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 5	30										
Module1 SV5.1 Biologie cellulaire et moléculaire	8			5			5		5		5
EP1 Biologie cellulaire et moléculaire	4	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
EP2 Projet expérimental transdisciplinaire et outils d'analyse scientifiques	4	CC+ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module2 SV5.2 option majeure a	8			5			5		5		5
EP1 Stratégies moléculaires d'études de la cellule	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Microbiologie moléculaire	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module2 SV5.2 option majeure b	8			5			5		5		5
EP1 Génétique évolutive	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP2 Relations plantes-organismes	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module2 SV5.2 option majeure c	8			5			5		5		5
EP1 Physiopathologie des voies circulatoires	4	CC+ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP2 Biomolécules : structures et fonctions	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module3 SV 5.3c Physiologie des régulations humaines et neuro-anatomie fonctionnelle		CC+ET	E		ET	E/O		E		E/O	
Module4 SV5.4 Compétences transversales	6			4			4		4		4
EP1 Anglais	3	CC	E+ O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
EP2 Biostatistiques	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module supplémentaire L.AS3 Option Santé		ET	E		ET	E		E		E	
Semestre 6	30										
Parcours Biologie Santé											
Module1 SV6.1 Biologie-Santé 1	8			5			5		5		5
SV6.1 EP1a Enzymes : fonction et ciblage à visée thérapeutique	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Ou SV6.1 EP1b Biotechnologies et bioproductions	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
SV6.1 EP2a Pharmacologie et biochimie cellulaire	4	CC+ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Module2 SV6.2 Biologie-Santé 2	8			5			5		5		5
Module2 6.2a Biologie de la reproduction		CC+ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
Module3 SV6.5 Compétences complémentaires	8			4			4		4		4
Module3 6.5a Développement du vivant, évolution, adaptation		CC+ET	E		ET	E		E		E	
Module3 6.5b Génétique humaine		CC+ET	E		ET	E		E		E	
Module3 6.5c Neurosciences comportementales		CC+ET	E		ET	E		E		E	
Module3 6.5d Physiologie de la nutrition		CC+ET	E		ET	E/O		E		E/O	
Module4 SV6.6 Compétences transversales	6			4			4		4		4
EP1 Anglais	2	CC	E+ O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
EP2 Biostatistiques	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3 CERCIP	2			1			1		1		1
Module supplémentaire L.AS3 Option Santé		ET	E		ET	E		E		E	

Maquette Licence Accès Santé option Économie – 1^{ère} année (L.AS1 Économie)

Licence Accès Santé option Économie – 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Module 1	3	8	200					
	4	4	100	Introduction à la macroéconomie 1	24	12		36
	4	4	100	Introduction à la microéconomie 1	24	12		36
Module 2	3	8	200					
	4	4	100	Mathématiques pour l'économiste 1	18	14		32
	2	2	50	Statistiques descriptives	12	8		20
	2	2	50	Calcul et logique 1	12	8		20
Module 3 L.AS 1 option santé	3	8	200		77	3		80
L.AS 1 Option Santé 1								
Sciences du vivant			50	Biologie cellulaire / histologie / BDR / génétique	20	---		20
Sciences de la matière			50	Biochimie / biophysique / chimie	24	---		24
Physiologie / Initiation aux médicaments			75	Initiation aux médicaments / physiologie	17	3		17
Santé publique			75	Santé publique / présentation aux métiers de la santé	16	---		16
Module 4	1	6	150					
	3	3	75	Langue vivante	---	18		18
	1	3	75	Perfectionnement en français (projet voltaire)	---	5		5
	-	-		Accompagnement du travail universitaire	---	16		16
	-	-		Méthodologie documentaire	1	1		2
	-	-		Tutorat étudiant	---	---		
	-	-		Stage volontaire	---	---		
Total Semestre 1 (S1)	10	30	750		168	97		265

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 2 (S2)								
Module 1	3	8	200					
	4	4	100	Introduction à la macroéconomie 2	24	12		36
	4	4	100	Introduction à la microéconomie 2	24	12		36
Module 2	3	8	200					
	4	4	100	Mathématiques pour l'économiste 2	18	14		32
	2	2	50	Probabilités	12	8		20
	2	2	50	Calcul et logique 2	12	8		20
Module 3 L.AS1 option santé	3	8	200		75/100			75/100
EP 1 Tronc commun	3	3	75	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50	---		50
EP 2 choix filière (deux maximum)	5	5	125	Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, Filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50	---		25/50
Module 4	1	6	150					
	3	3	75	Langue vivante	---	18		18
	1	3	75	Perfectionnement en français (projet voltaire)	---	3	1	3
	-	-		Accompagnement du travail universitaire	---	16	---	16
	-	-		MOBIL	2	4	---	6
	-	-		Tutorat étudiant	---	---	---	
	-	-		Stage volontaire	---	---	---	
Total Semestre 2 (S2)	10	30	750		167	95		262
Total année	20	30	1500		335	192		527

Maquette Licence Accès Santé option Économie – 2^{ème} année (L.AS2 Économie)

Licence Accès Santé option Économie – 2 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	Volume Horaire Étudiant CM VHT	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Module 1	3	8	200					
	4	4	100	Macroéconomie 1	24	12		36
	4	4	100	Microéconomie 1	24	12		36
Module 2	3	8	200					
	3	3	75	Statistiques et analyse de données 1	18	12		30
	2	2	50	Logiciel R 1	2	10		12
	3	3	75	Mathématiques pour l'économiste 3	18	12		30
Module 3	3	8	200					
	2	2	50	Histoire de la pensée économique	18	---		18
	2	2	50	Introduction à l'économie appliquée	18	---		18
	2	2	50	Sciences sociales 1	18	---		18
	2	2	50	Logiciels de bureautique 1	18	---		18
Ou								
Module 3 Module supplémentaire L.AS2 Option santé¹	3	8	200		77	3		80
Sciences du vivant			50	Biologie cellulaire / histologie / BDR / génétique	20	---		20
Sciences de la matière			50	Biochimie / biophysique / chimie	24	---		24
Physiologie / Initiation aux médicaments			50	Initiation aux médicaments / physiologie	17	3		20
Santé publique			50	Santé publique / présentation aux métiers de la sante	16	---		16
Module 4	1	6	150					
	2	3	75	Compétences numériques 1	---	8		8
	3	3	75	Langue vivante	---	18		18
	-	-		Renforcement méthodologique	---	20		20
	-	-		MOBIL	2	2		4
	-	-		Formation aux ressources numériques (SCD)	---	2		2
	-	-		Stage volontaire	---	---		
Total Semestre (S3)			750		160	108		268
Total Semestre 3 L.AS (S3)			750		165	111		276

¹ Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module 3 de la filière disciplinaire.

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Étudiant	TD VH T	TP VH T	Durée totale étudiant
Semestre 4 (S4)								
Module 1	3	8	200					
	4	4	100	Macroéconomie 2	24	12		36
	4	4	100	Microéconomie 2	24	12		36
Module 2	3	8	200					
	3	3	75	Statistiques et analyse de données 2	18	12		30
	2	2	50	Logiciel R 2	---	12		12
	3	3	75	Mathématiques pour l'économiste 4	18	12		30
Module 3	3	8	200					
	2	2	50	Histoire des faits économiques	18	---		18
	2	2	50	Sciences sociales 2	18	---		18
	2	2	50	Introduction à l'économétrie	18	---		18
	2	2	50	Logiciels de bureautique 2	18	---		18
Module supplémentaire L.AS2 option santé¹	3	8	200		75/100			75/100
EP 1 Tronc commun	3	3	75	Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale	50	---		50
EP 2 Choix filière MMOPK (deux maximum) ²	5	5	125	Filière Médecine, filière Maïeutique, filière Odontologie, filière Pharmacie, filière Kinésithérapie (MMOPK)	25/50	---		25/50
Module 4	1	6	150					
	2	2	50	Compétences numériques 2	---	8		8
	3	2	50	Langue vivante	---	18		18
	-	-		Formation aux ressources numériques (SCD)	---	2		2
	1	2	50	CERCIP	20	---		20
	-	-		Stage volontaire	---	---		
Total Semestre 4 (S4)			750		176	88		264
Total Semestre 4 L.AS (S4)			750		179			267
Total Licence 2ème année			1500		336	196		532
Total Licence 2ème année L.AS					344	199		543

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module Approfondissement en psychologie.

²Les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances L.AS 2 Économie

Licence Accès Santé option Économie – 2ème année (L.AS2 Économie)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient	Type épreuve	Coefficient
Semestre 3 (S3)											
Module 1											
Macroéconomie 1	4	CC	E	4	ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4
Microéconomie 1	4	CC	E	4	ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4
Module 2											
Statistiques et analyse de données 1	3	CC	E	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Logiciel R 1	2	CC	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Mathématiques pour l'économiste 3	3	CC	E	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Module 3											
Histoire de la pensée économique	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Introduction à l'économie appliquée	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Sciences sociales 1	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Logiciels de bureautique 1	2	CC		2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module supplémentaire L.AS2 option santé¹	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 4											
Compétences numériques 1	3	CC		2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Langue vivante	3	CC		3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Renforcement méthodologique	-	QP									
MOBIL	-										
Formation aux ressources numériques (SCD)	-										
Stage volontaire	-										

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module de la filière disciplinaire.

Semestre 4 (S4)											
Module 1											
Macroéconomie 2	4	CC	E	4	ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4
Microéconomie 2	4	CC	E	4	ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4
Module 2											
Statistiques et analyse de données 2	3	CC	E	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Logiciel R 2	2	CC	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Mathématiques pour l'économiste 4	3	CC	E	3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Module 3											
Histoire des faits économiques	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Sciences sociales 2	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Introduction à l'économétrie	2	ET	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Logiciels de bureautique 2	2	CC	E	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Module supplémentaire L.AS2 option santé¹	8			8			8		8		8
EP.2.3.1. Tronc commun	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP.2.3.2. choix filière MMOPK (deux maximum) ²	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
Module 4											
Compétences numériques 2	2	CC		2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Langue vivante	2	CC		3	ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
Formation aux ressources numériques (SCD)	-										
CERCIP	2	ET	E	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
Stage volontaire	-										

¹Ce module supplémentaire de santé est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas déjà validé (éventuellement par compensation) le module 3 Option santé du semestre 1 de LAS 1 ou équivalent. Les autres étudiants suivent le module Approfondissement en psychologie.

² Les étudiants ayant déjà validé cet EP sont autorisés à le suivre à nouveau conformément aux M3C.

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences PASS - ADMISSIBILITÉ

MODULES	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Oral			
<i>Préparation aux oraux</i>			
<i>Rang classement à l'oral</i>	0	0h20	1
Ecrit			
<i>Rang classement aux filières</i>			1

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - option Santé

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Écrit – O : Oral – QP : quitus présence

MODULES	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
	Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
	Type contrôle	Durée	Type épreuve	Type contrôle	Durée	Type épreuve	Type épreuve	Durée	Type épreuve	Durée
Semestre 1										
Option santé - L.AS Biologie Etudiants en L.AS 1 Biologie Etudiants en L.AS 1 portail SV/Chimie	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
Initiation aux médicaments										
Physiologie										
Philosophie des sciences et données d'évidence										
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique										
Option santé - L.AS non Biologie Etudiants en L.AS 1 Chimie/Economie/Psychologie Etudiants en L.AS 1 portail Physique/Maths et Maths/Informatique/STAPS/Droit	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique										
Biochimie / Biophysique / Chimie										
Initiation aux médicaments / Physiologie										
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique										
Semestre 2										
Option santé pour toutes les L.AS										
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
EP 2 Spécialité MMOPK au choix de l'étudiant (2 maximum)	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h

MODULES	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
	Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
	Type contrôle	Durée	Type épreuve	Type contrôle	Durée	Type épreuve	Type épreuve	Durée	Type épreuve	Durée
Semestre 3 ou 5										
Option santé - L.AS Biologie Etudiants en L.AS 2/3 Biologie à Tours et Orléans	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
Initiation aux médicaments										
Philosophie des sciences et données d'évidence										
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique										
Option santé - L.AS non Biologie Etudiants en L.AS 2/3 Chimie/Economie/Psychologie Etudiants en L.AS 2/3 Physique/Maths/Informatique/STAPS/Droit	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique										
Biochimie / Biophysique / Chimie										
Initiation aux médicaments / Physiologie										
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique										
Semestre 4 ou 6										
Option santé pour les L.AS 2 Biologie et non Biologie										
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30
EP 2 Spécialité MMOPK au choix de l'étudiant	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h
Option santé pour les L.AS 3 Biologie et non Biologie										
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	QD		QD			QD	QD		QD	
EP 2 Spécialité MMOPK au choix de l'étudiant	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h

[Les ECTS et les coefficients des évaluations sont indiqués dans chacune des maquettes de L.AS](#)

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - ADMISSIBILITÉ

MODULES	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Oral			
<i>Préparation aux oraux</i>			
<i>Rang classement à l'oral</i>	0	0h20	1
Ecrit			
<i>Rang classement aux filières</i>			1

Maquette PASS

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	9		71 h 00	7 h 30		
			Physiologie générale	35 h 00			
			Biophysique	16 h 00	4 h 30		
			Initiation aux médicaments	20 h 00	3 h 00		
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	9		73 h 00	10 h 30		
			Chimie	27 h00	4 h 30		
			Biochimie	30 h 00	3 h 00		
			Physico-chimie	16 h 00	3 h 00		
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	8		80 h 00			
PASS - Option Chimie			Chimie 1				
PASS - Option Droit							
PASS - Option Économie			Macroéconomie et Microéconomie 1				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 1				
PASS - Option Physique			Physique 1				
PASS - Option Psychologie			Psychologie 1				
PASS - Option Sciences de la Vie			Adaptation et évolution 1				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives							
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	4		24 h 00	8 h 00 en e-learning		
			Anglais	2 h 00	8 h 00 en e-learning		
			Santé Publique	12 h 00			
			Découverte des métiers de la santé	10 h 00			
Total S1		30		248 h 00	27 h (dont 8 en e-learning)		

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 2 (S2)							
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9	9		75 h 00			
		4	EP 1 Tronc commun :	50 h 00			
			Embryologie				
			Anatomie générale				
			Psychologie médicale et éthique				
			Initiation à l'imagerie médicale				
		5	EP 2 Spécificité de filière au choix de l'étudiant (max 2) :	25 h 00			
			<i>Médecine</i>	25 h 00			
			<i>Maïeutique</i>	25 h 00			
			<i>Odontologie</i>	25 h 00			
			<i>Pharmacie</i>	25 h 00			
			<i>Kinésithérapie</i>	25 h 00			
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	9		68 h 00			
			Biologie cellulaire	36 h 00			
			Histologie	15 h 00			
			Biologie de la reproduction	7 h 00			
			Génétique	10 h 00			
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8	8		80 h 00			
PASS - Option Chimie			Chimie 2				
PASS - Option Droit							
PASS - Option Économie			Macroéconomie et Microéconomie 2				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 2				
PASS - Option Physique			Physique 2				
PASS - Option Psychologie			Psychologie 2				
PASS - Option Sciences de la Vie							
1 module au choix			Module Adaptation et évolution 2				
			OU Module "Biologie expérimentale : bases et applications"				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives							
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	4					
			Biostatistiques	24 h 00	4 h 30		
			Philosophie des Sciences	10 h 00			
Oral							
<i>Préparation aux oraux</i>			Préparation aux compétences souhaitées à l'oral				
Total S2		30					
Total année (S1+S2)		60					